

Requalification d'une friche industrielle en milieu rural en un équipement modulable et multifonctionnel

VALS-LES-BAINS-Ardèche-07



Adrien ROLLAND
GAE3 -2015-2016

Tuteur : Emilie Richard

Sommaire

Remerciements.....	p.5
Introduction.....	p.6
I. Un territoire manquant de dynamisme, mais justement riche en opportunités.....	p.9
A. La commune de Vals-les-Bains et son territoire.....	p.9
1. Une absence de dynamisme à Vals-les-Bains ?.....	p.9
a. Etudes démographiques.....	p.9
b. Le relevé des équipements, services et associations.....	p.14
c. Questionnaire auprès des habitants.....	p.17
2. La Communauté de Communes comprend les villes d'Aubenas et de Vals-les-Bains.....	p.19
a. Présentation générale de l'intercommunalité.....	p.19
b. La CCPAV présente à la fois des points forts et faibles.....	p.20
c. Comparaison de Vals-les-Bains avec d'autres communes.....	p.22
B. Le site du projet, une friche industrielle délaissée et peu connue.....	p.25
1. Le bâtiment de la chaudronnerie, une structure peu utilisable pour un réaménagement des lieux.....	p.25
a. La chaudronnerie, un équipement industriel d'une soixantaine d'années.....	p.25
b. La situation du CMA dans la ville.....	p.26
c. L'état actuel du bâtiment.....	p.29
2. L'accessibilité au site diffère selon le mode de déplacement.....	p.32
a. Tous les modes de déplacements ne sont pas utilisables avec la même facilité.....	p.32
b. Le site est peu indiqué.....	p.35
II. L'aménagement du site, entre complexité, respect des traditions du territoire et mixité dans un cadre durable.....	p.35
A. Construire avec le présent, composé avec le passé.....	p.35
1. L'ancienne chaudronnerie sera requalifié.....	p.35
2. Les caractéristiques du savoir-faire de la construction ardéchoise, à utiliser pour notre projet..	p.36
B....Pour proposer une diversité de nouveaux services, complémentaires et modulables dans le temps.....	p.42
1. Les conditions de vie du rural nécessitent certaines spécificités de la part du projet.....	p.42
2. Le projet découle de la réflexion antérieure.....	p.42

a. La crèche, ou un projet nécessitant la prise en compte d'exigences légales ou pratiques.....	p.45
b. Les autres éléments du projet sont modulables.....	p.49
c. Un travail sur les accès et la visibilité du site doit être aussi réalisé.....	p.55
C. ...permettant le partage entre associations et usagés dans un cadre durable.....	p.57
1. En amont, la communication du projet est importante pour son appropriation par la population et les différents acteurs.....	p.57
2. Pendant la construction, des techniques locales traditionnelles doivent être utilisées en parallèles des installations respectueuses de l'environnement.....	p.59
3. Pendant la vie du projet, il faut privilégier le partage, la participation du public et la mixité...	p.60
Conclusion.....	p.62
Bibliographie.....	p.63
Annexes.....	p.65

Remerciements

Je tiens à remercier tout particulièrement ma tutrice, Emilie Richard, qui fut présente depuis le début jusqu'à la toute fin de ce travail. Elle prodigua de bons conseils et sut raviver ma motivation à tout instant.

Je souhaite aussi remercier M.Trésorier, directeur des services techniques de la ville de Vals-les-Bains, pour son aide.

Introduction

Les espaces ruraux français ont un statut particulier depuis la révolution industrielle. En effet, les courants de pensée concernant ces espaces à part, n'ont pas cessés de changer, entraînant à chaque fois l'évolution de la politique ou de la perception des Français. Souvent, les territoires ruraux étaient vus comme du potentiel en terme de productivité agricole ou de foncier libre et accessible (remembrement, périurbanisation...). Bien sûr, des politiques plus positives à leur égard ont été menées jusqu'à maintenant (création du CNAT en 1963 par exemple), prônant la « non-remise en cause de l'existence d'un monde rural solide et autonome, qu'il faut moderniser de façon originale sans rompre sa cohérence interne, facteur essentiel d'équilibre, de santé et de prospérité pour la nation »⁽¹⁸⁾.

C'est dans cette dernière optique que ce dossier s'ajoutera de travailler. Ce point de vue, qui concerne aussi l'aménagement rural, est une des raisons qui explique le choix du sujet d'étude *Requalification d'une friche industrielle en milieu rural*. D'autres explications se joignent à cette première cause : le site (mot « utilisé pour désigner la parcelle de territoire qui détermine l'étendue géographique et les frontières d'un projet »⁽¹⁸⁾), se situe dans une commune rurale et dans un PNR (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche). Ces deux éléments sont très intéressants, car j'envisage de travailler dans de telles conditions de ruralité dans le futur : le PNR implique une prise en considération accrue de la nécessité d'aménager durablement, ce dernier caractère faisant partie intégrante de la charte de tous les parcs naturels régionaux (prise en considération du social, de l'économie et de l'environnement).



© ACS MTE

Source : *Elaboration du Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de l'Espace (SIAGE), CCPAV*

Les espaces ruraux représentent aussi une grande source de travail encore disponible. Par exemple la redynamisation d'un territoire, la mise en valeur des savoirs-faire, du patrimoine naturel,

historique et architectural du territoire. Enfin, la nature présente dans le rural est en adéquation avec ma volonté d'entrer en option ADAGE en 4A.

Les quelques éléments qui ont servis à décrire le territoire rural en question correspondent à première vue à la caractérisation suivante :

« La dynamique vertueuse d'espaces remarquables du milieu rural : Ces territoires disposent d'une forte attractivité environnementales ou patrimoniales, et d'un certain dynamisme (attractivité touristique, résidentielle...). Ils bénéficient souvent, par des enjeux qu'ils représentent, d'un accompagnement spécifique, par exemple à travers la création d'un Parc Naturel Régional, dont la priorité est alors de développer un projet de territoire en préservant la richesse patrimoniale et naturelle de ces espaces. La richesse des lieux, la convergence d'acteurs et de compétences permettent ainsi de porter des dynamiques de projets particulièrement innovantes en matière de développement durable, sources d'enseignements pour l'ensemble du milieu rural »⁽¹⁷⁾.

Nous reconnaissons presque tous les points de la description, mais le portrait ne correspond pas tout à fait à notre territoire. Celui de « la convergence d'acteurs », de « dynamisme », de « porter des dynamiques de projets particulièrement innovantes » n'est pas présent à Vals-les-Bains...Nous retrouvons bien ce constat, quand un habitant d'un des hameaux de Vals-les-Bains, qui y est né, est parti vivre dans plusieurs grandes villes, puis revenu récemment, a dit « Vals-les-Bains est une ville qui a un potentiel, mais qui ne l'a jamais exploité ».

Ce travail devra donc s'efforcer de recréer une dynamique dans la commune et son territoire, en restant adapté au contexte avant tout. Il faut donc ajouter des contraintes au projet :

-Aménager durablement : c'est une obligation et cela permet au projet d'agrandir son champ d'étude ;

-Aménager un projet modulable (qui puisse être modifié dans le temps et dans l'espace, en fonction des utilisations qui en sont faites) et multifonctionnel (qui mixe les fonctions habitat, économie, travail, loisirs dans un ensemble) : dans le rural, un des principe est « le sens de l'économie »⁽¹¹⁾, concordant avec les deux exigences, qui multiplient les capacités d'un seul site.

Maintenant que nous avons défini les termes du sujet plus précisément, accordons-nous sur la problématique. Il s'agit de requalifier cette friche industrielle dans un cadre durable : Comment l'aménagement d'un équipement modulable et multifonctionnel pourrait répondre aux besoins

spécifique d'un territoire rural ?

Dans un premier, nous effectuerons une analyse du territoire la plus complète possible, afin d'en comprendre les besoins. Puis nous en tirerons des projets adaptés au territoire et aux exigences que nous nous sommes fixées.

I. Un territoire manquant de dynamisme, mais justement riche en opportunités

Vals-les-Bains, la commune où se situe le lieu d'étude de ce projet individuel, fait partie de plusieurs découpages territoriaux qui se superposent les uns avec les autres (commune, intercommunalité, Parc Naturel Régional...), ce qui demande une analyse de chacun d'eux, pour mieux saisir sa situation actuelle. Afin de comprendre l'essentiel des phénomènes influant sur le dynamisme de la commune, nous partirons d'une échelle plus petite pour aller vers une échelle plus grande. Ce processus semble le plus efficace pour comprendre petit à petit les différents mécanismes en jeux à Vals-les-Bains, sans dénaturer les éléments les plus fins de l'analyse qui sera menée.

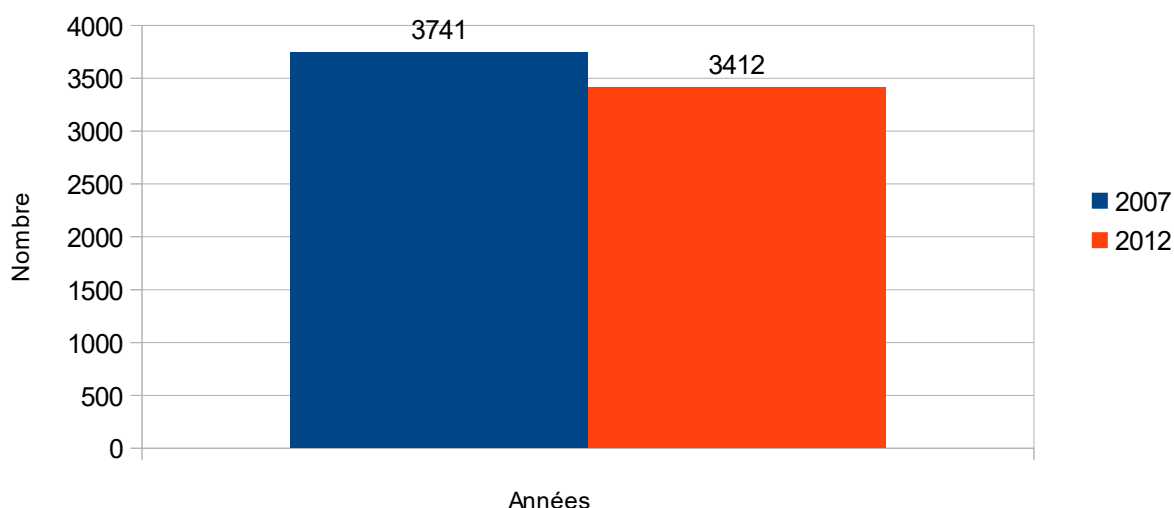
A. La commune de Vals-les-Bains et son territoire

1. Une absence de dynamisme à Vals-les-Bains ?

a. Etudes démographiques

Figure 1

Evolution de la population de Vals-les-Bains entre 2007 et 2012 (INSEE)



La commune de Vals-les-Bains comptait une population de 3412 habitants en 2012. C'est sur cette base que nous partirons donc pour le reste du présent projet.

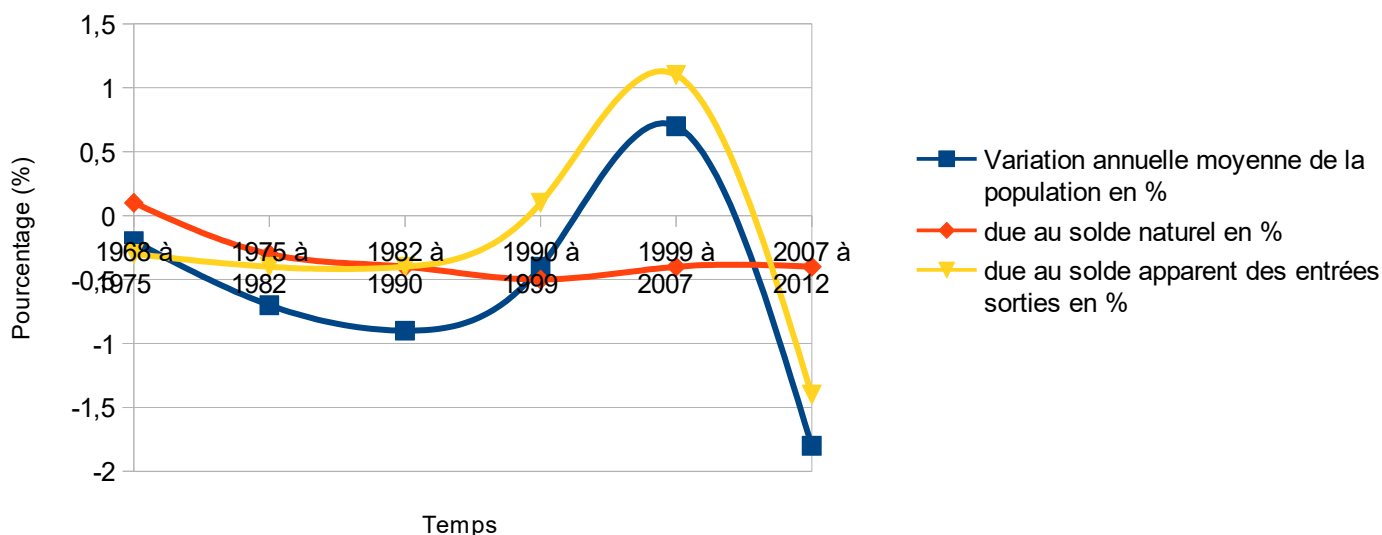
D'après Magali Talandier et Valérie Jousseume⁽¹⁾, une commune composée d'une population comprise entre 3000 et 20000 habitants est considérée comme un bourg-centre ou une petite ville.

Premièrement, la population est en décroissance, tel que nous pouvons le voir dans le diagramme ci-dessus. Le taux d'évolution de la population entre 2007 et 2012 est de -8,79%. Cette tendance ne date pas seulement de 2007, mais est bien présente depuis les années 60 environ (en 1968, la commune comptait 4190 habitants, d'après l'INSEE). La perte d'habitants sur le territoire de la commune est donc un processus avéré, mais lent.

Analysons maintenant cela plus en détails.

Figure 2

Participation de différents facteurs à l'évolution de la population au cours du temps (INSEE)

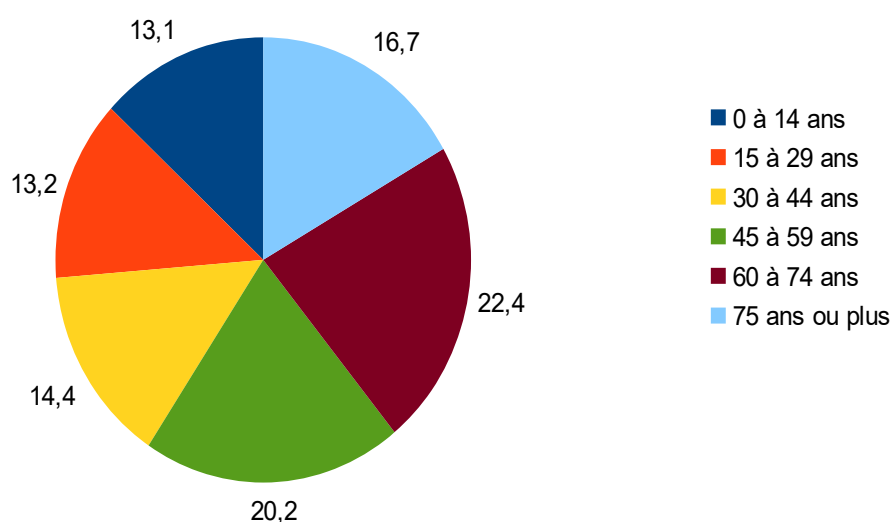


D'après la figure suivante, nous pouvons comprendre que la population n'a jamais autant diminué depuis 1968 que lors de ces 9 dernières années. La variation annuelle due au solde naturel a toujours été plus ou moins constante, comprise entre 0 et -0,5%. On peut donc en conclure, qu'actuellement, le principal responsable de cette diminution est le solde apparent des entrées et sorties. Ceci signifiant que Vals-les-Bains voit un nombre plus important de départs que d'arrivées en son sein. Ce mécanisme d'émigration est sûrement occasionné par un manque d'attractivité, lui même provoqué par plusieurs facteurs qui semblent évidents : manque d'emplois, manque d'équipements, manque d'activités, enclavement de la commune et de son territoire, manque de logements salubres...

Entreprenons maintenant la recherche de l'importance de chacune des caractéristiques de notre territoire d'étude à ce manque d'attractivité. Pour ce faire, nous allons commencer par étudier la population actuelle (de 2012, dernier recensement de l'INSEE). Si l'on regroupe les deux dernières classes (*figure 3*), les plus de 60 ans représentent 39,1% de la population de la commune, donc plus d'un tiers. Si l'on compare cela aux deux classes les plus jeunes (0 à 29 ans), qui incarnent eux 29,8%. Il y a donc bien plus de personnes âgées que de jeunes. Ceci rajouté au solde naturel négatif (*figure 2 précédente*), on peut affirmer que la population est vieillissante.

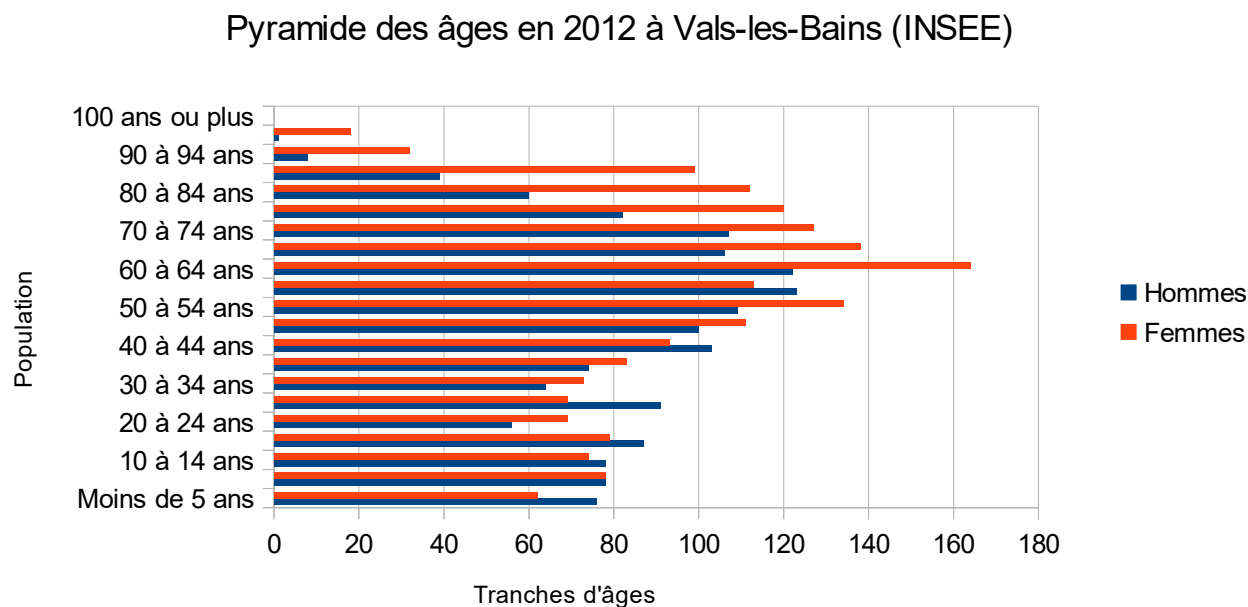
Figure 3

Pourcentage de chaque part de la population de Vals-les-Bains en 2012 (INSEE)



Confirmons cela avec la pyramide des âges (*figure 4*) de Vals-les-Bains.

Figure 4

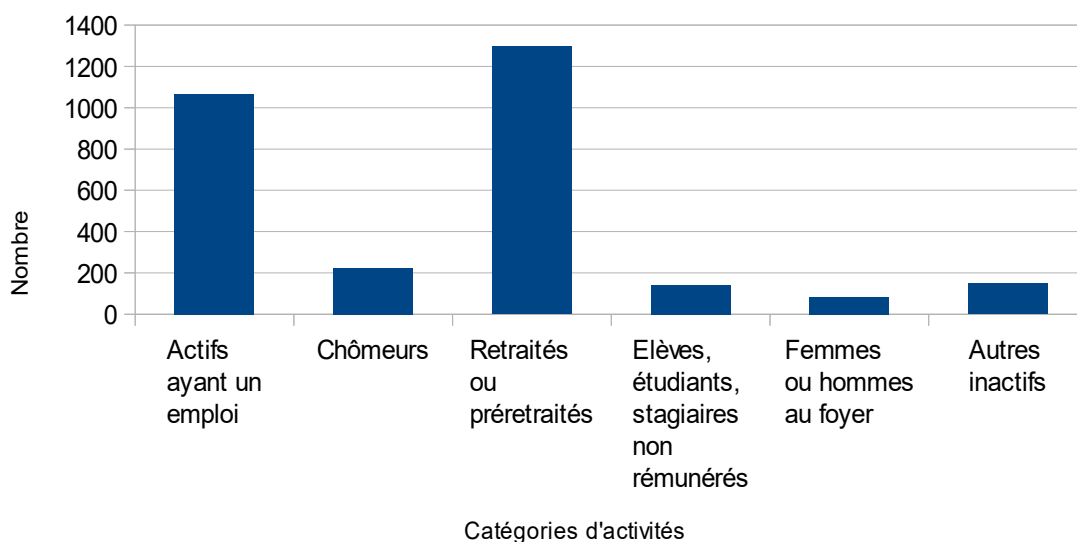


On reconnaît sur cette pyramide une forme type toupie. Les éléments caractéristiques sont une base étroite donc un taux de natalité faible, s'étirant vers le haut avec les plus grands nombres au niveau des tranches de 50 à 85 ans, comptant de 100 à 150 personnes. Et cela sur 3412 habitants. L'espérance de vie est donc forte. Ces éléments induisent une population vieillissante. Nous avons donc une confirmation de tout ce que nous avons avancé jusqu'ici en terme de population.

Au vu des derniers éléments, nous pouvons penser que l'attractivité est un des problèmes que rencontre Vals-les-Bains. Essayons de préciser cela.

Figure 5

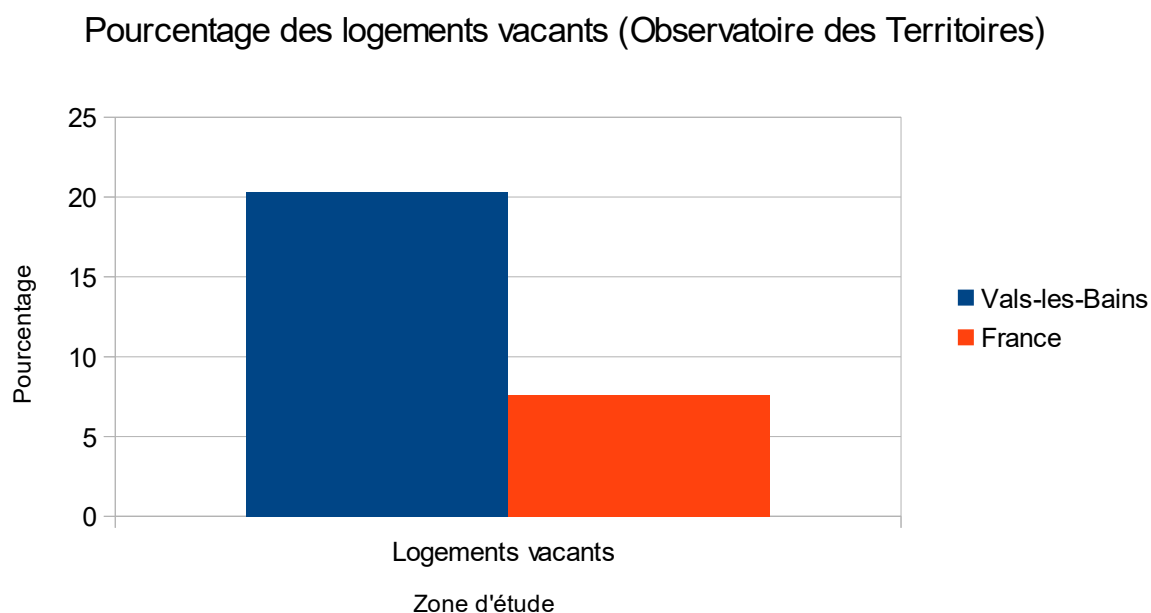
Population de 15 ans ou plus par type d'activités à Vals-les-Bains en 2012 (INSEE)



Les actifs de la commune (plus de 15 ans) sont au nombre de 1067. Cela représente 36% des plus de 15 ans. Il y a 1297 retraités ou pré-retraités soit 43,72%. Sur ces données de l'INSEE, le nombre de chômeurs est approximativement de 200. Mais l'organisme gouvernemental de l'Observatoire des Territoires donne, selon le dernier Recensement de la Population⁽²⁾, 17,6% de chômage chez les 15-64 ans. La France quand à elle en comptabilise 12,7%.

Vals est donc bien un cas particulier au vu du nombre important de chômeurs. Et, d'après Didier Boutet ⁽³⁾, "Lorsque le taux de chômage est élevé dans une commune (isolée ou pôle) rurale, que l'emploi agricole se réduit, et que l'emploi industriel ou marchand se fait attendre, un mal être, voire des tensions peuvent apparaître, notamment chez les jeunes qui ont connu l'échec scolaire. Inévitablement, leur salut passe par la ville qui peut mieux leur proposer des emplois peu qualifiés, avec l'assentiment des parents ou du conjoint et à terme, c'est pour la commune rurale, le risque de voir des familles quitter le village". On a donc bien ici un premier facteur de manque de dynamisme.

Figure 6



Le nombre de résidences principales sur la commune de Vals-les-Bains est de 1625. Il y a une part des logements vacants, 20%, considérable sur la commune, dépassant le double de la moyenne française. En plus de rappeler la déprise de la population, cela amène à une nouvelle problématique qui est celle de la vétusté et du mauvais état des logements à Vals-les-Bains.

De plus, la municipalité a révisé son PLU afin d'envisager la possibilité de créer un ⁽⁴⁾"nouveau hameau (...) qui n'est pas située en continuité de l'urbanisation existante (...) pour de l'habitat individuel couplés à la création d'un habitat dense" et "situé à 4 min. du centre ville". Cela limite d'autant plus l'intérêt de réaliser des logements sur la zone de projet étudié. Ils n'auraient sans doute pas été individuels, mais nécessairement proches du noyau, ce qui aurait peut-être limité l'utilité des deux projets. Ils auraient pu se recouper dans leurs objectifs et ne pas arriver chacun aux buts espérés. Il semble plus intéressant qu'ils aient leurs buts et spécificités propres.

b. Le relevé des équipements, services et associations

Intéressons-nous maintenant aux équipements disponibles à Vals-les-Bains, éléments dont l'importance est prépondérante pour les petites villes comme nous le verrons ultérieurement.

Figure 7 : Liste des équipements et services présents à Vals-les-Bains (liste non-exhaustive)

Nourriture		Culture		Autres	
Restaurants/glaciers	15	Bibliothèque municipale	2	Presses, PMU	3
Snacks	4	Théâtre	1	Fleuristes	4
		Cinéma	1	Garages/carrosserie	4
Boulangeries/pâtisseries	5	Santé/social		Électroménager et services	4
Boucheries/charcuteries	5	Services sociaux/à domicile	2	Opticien	1
Cafés/bars	8	Centre Médico-social	1	Studio photos	1
Primeurs	2	Croix Rouge	1	Pressing	1
Supérettes	4	Maison de Retraite	1	Outillage	2
Confiserie	1			Auto-école	1
Sport/Tourisme		Médecins et autres praticiens	10	Banques, assurances, immobilier	7
Hôtels	10	CHS	1	Brasserie	1
Casino	1	Centre de Secours	1	Usine d'embouteillage	1
Thermes	1	Pharmacies	3	Poste	1
Camping	1	Cabinets d'infirmiers	2	Fédération de pêche	1
Office du Tourisme	1	Ambulances	1	Topographie, géomètre, BTP, artisans	5
		Mode		Boutiques régionales	2
Tennis	2	Prêt-à-porter, décorations, vintage...	10	Temple	1
Accrobranche	1	Coiffeurs/beauté	9	Église	1
Parcours santé	1			Espace communal	1
Mini-golf	1				
Piscine	1				
Stades	2				

⁽¹⁾ « La différence est très importante entre les petites villes (communes de 3 000 à 20 000 habitants) et le reste des villages, tant en matière de consommation quotidienne, de circulation des

richesses et de convergence des flux quotidiens. Les petites villes offrent une diversité de choix en matière de centralité des quotidiens et de services mobiles de proximité équivalente à celle des villes moyennes et des grandes villes ! » Effectivement, on voit bien, d'après la figure 7, qu'il y a une très grande diversité d'équipements, ce qui ne semble pas être le cas pour toutes les petites villes. C'est donc un avantage pour la notre. Les équipements éducatifs, de santé, sportifs sont tous largement présents. Depuis peu, une pépinière d'entreprises « La Treuillère » a vu le jour, elle n'est donc pas entièrement occupée et toute analyse de son fonctionnement est donc impossible. Tous ces services et équipements sont ce que l'on peut appeler des⁽¹⁾ « centralités des quotidiens ». Cela⁽¹⁾ « désigne les points de convergence et d'ancrage des mobilités des populations », des équipement ou services⁽¹⁾ « qui induisent un déplacement de l'utilisateur ou du client et peuvent être qualifiés d'équipements fixes. » Le reste des équipements nécessitant une plus grosse infrastructure (grandes surfaces,...) sont présents à Aubenas, une ville voisine de plus grande taille. La densité et la diversité des services observés dans notre commune n'est donc pas ce qui pose problème en premier lieu.

Un élément vient troubler le tableau flatteur précédent. Tous les équipements liés aux thermes (thermes, piscine, accrobranche...) et donc au tourisme, ne sont ouverts qu'entre Avril et Septembre, pendant la période estivale. Le tourisme estival est donc avantagé, car une majorité des services qui s'y rapportent (mais qui n'en sont pas forcément spécifiques, comme ceux cités précédemment), de part leurs dates d'ouverture, ne sont pas spécifiquement pensés pour les Valsois. C'est toute la partie Sud qui est concernée. Le reste de la commune est beaucoup moins actif, même s'il prend en compte tout le centre ville et de nombreux services (restaurants, cafés, bars...). Sur cette rue centrale, des magasins tentent constamment de s'implanter, mais ils ne réussissent souvent pas à rester ouvert plus d'une année. Ce phénomène est signe d'un des problèmes qui touche à la dynamique de la ville.

Il reste donc toute la question de l'hiver, où ne restent que les habitants et où toute la ville est beaucoup moins vivante. Seuls les commerces présents depuis longtemps et munis d'un cercle d'habitues sont alors animés (d'après des observations et des témoignages d'habitants). La ville et son économie dépendent quasi-entièrement du tourisme thermal et estival dont elle jouit.

⁽³⁾ « Une autre façon de dynamiser un territoire est de trouver le produit de son terroir qui lui est le plus attaché, et d'en obtenir un produit dérivé, soit avec l'étiquette d'une origine contrôlée ou protégée (AOC, AOP), soit avec l'étiquette biologique. » Le terroir de la commune est mis en valeur à l'échelle nationale depuis quelques années déjà, avec des marques comme Bourganel (bière brassé à Vals-les-Bains, l'eau minérale pétillante de Vals, la crème de marron Sabaton. Cela participe sans doute à l'attractivité du territoire, mais en influant seulement sur la fréquentation touristique. Cela

n'attirant pas de nouveaux habitants (ou en très petit nombre), car les travailleurs peu qualifiés majoritaires sont originaires de la commune ou des environs. De plus, la création de telles maisons, représentantes du savoir-faire et du terroir de la région n'étant plus actuelles, le dynamisme résultant ne l'est plus non plus. Cela peut aussi être provoqué par le "vieillissement" de l'image de certains de ces produits.

D'après Didier Boutet et son livre sur l'urbanisme en milieu rural⁽³⁾, on peut saisir que «Le Maire ou le président de l'EPCI concerné a, par exemple, la possibilité (...) de favoriser la création, l'implantation et la visibilité d'associations portées sur la valorisation et le développement du territoire. Ces postes permettent de créer du lien, d'apporter de la solidarité dans le quotidien des habitants, mais aussi de former les gens concernés ».

Les associations sont donc des éléments qui doivent absolument être listées afin de comprendre l'investissement des habitants pour leur commune et le reste de la population, celui-ci pouvant avoir un impact très fort sur le dynamisme de la ville.

Le site de Vals-les-Bains nous renseigne qu'il n'y a pas moins de 90 associations qui interviennent sur la commune, ce qui paraît être un chiffre très important pour une ville d'à peine 3400 habitants. Elles sont regroupées en associations patriotiques, culturelles, sportives, éducatives et sociales. Cependant, il faut préciser qu'une grande proportion n'ont pas leur siège à Vals-les-Bains, ou ne sont pas dirigés par des Valsois, comme c'est le cas pour beaucoup d'associations sportives, qui voient leurs activités se dérouler à Aubenas. Cela fait perdre un peu de la dynamique et du partage que ce nombre impressionnant aurait pu nous laisser croire à fortiori.

De plus, une grande partie des associations listées sont réservées à une certaine part de la population, du fait de leur âge (comme des clubs de personnes âgées), de leur profession (association réservée aux fonctionnaires)...Il ne faut pas remettre en cause leur utilité et leur bien-fondé, mais elles ne permettent pas certaines choses, qui seraient très utiles à la relance d'une certaine dynamique dans une petite ville rurale comme celle de Vals-les-Bains. Un type d'association manque cependant à Vals-les-Bains : des associations qui amène de la mixité sociale, inter-générationnelle. Aucune association ne défend, ni ne met en valeur non plus son territoire et les savoir-faire qui le caractérisent.

C'est peut-être un manque important pour la ville et ses habitants : le manque de fierté ou même de connaissances sur l'identité de leur territoire. En effet, *Pour un urbanisme rural*⁽³⁾ de Didier Boutet nous renseigne sur l'utilité de ces précédentes actions : « [...] sous peine de dévaloriser l'identité du territoire. Celle-ci est très importante, car c'est toute l'image du terroir qui est en jeu,

son "image de marque", et avec elle, toute l'attractivité de la région ».

Maintenant que nous avons listé équipements et services à Vals-les-Bains, analysé ce qu'ils apportent à la commune, il faut encore pouvoir comprendre leur appropriation et utilisation par les habitants. Nous allons donc mener une enquête auprès des Valsois, des commerçants et des passants plus généralement (questionnaire en annexe), dont les résultats seront présentés dans la partie suivante

c. Questionnaire auprès des habitants

Une quinzaine de personnes ont été interrogées lors de ce questionnaire : un premier groupe constitué de passants (qui peuvent donc être des Valsois, des touristes, des habitants de communes voisines...) et un second constitué cette fois-ci seulement de commerçants de différents quartiers de Vals-les-Bains. Il faut préciser, qu'évidemment, vu le peu de personnes interrogées, l'analyse de l'enquête ne prétend absolument pas donner des résultats statistiques significatifs. Il s'agit plutôt d'obtenir une idée de ce que les gens pensent de leur commune, de ce qu'il s'y passe et des services et équipements proposés.

Des deux groupes précédemment évoqués, deux nouveaux apparaissent : des personnes critiques quand à l'état de leur commune, qui avancent des arguments, reconnaissent des défauts ; et d'autres qui semblent pouvoir prendre moins de recul. Aucun touriste n'a finalement été interrogé. Les deux groupes sont parfaitement mixtes du point de vue de l'âge, mais un autre point les différencie : si les individus sont originaires d'une commune plus grande, ou s'ils ont vécu au moins un temps de leur vie dans une commune plus grande. Cette affirmation paraît logique, une personne pouvant avoir un regard plus critique si elle a vu d'autres façons de faire, si elle est habituée à d'autres services en quantité différentes.

Nous allons donc présenter les résultats en fonction de ces deux sections :

- Commençons par le second groupe : les gens que nous y classons ont bien conscience du vieillissement de leur ville, de son calme et de la présence de plus en plus faible de jeunes. Leur principale remarque par rapport à leur commune est d'ailleurs le manque d'équipements dédiés à cette tranche d'âge et de petits commerces en général. Ils notent tous le calme hivernal (qui n'est pas négatif ou positif selon les personnes interrogées) et le dynamisme touristique estival qui touche

le Sud de la commune et du centre. Cette dernière partie, avec le cinéma, le casino, le théâtre, est justement, selon eux, la source culturelle de la ville. Mais à cause de cet écart de fréquentation, les commerçants des deux zones ressentent comme une tension entre eux. Les deux pôles commerçants du Nord de Vals connaissent le même genre de relations. Peu d'autres éléments ont été dénombrés par cet échantillon d'individus. Ils n'ont pas dénoté de manque de dynamisme particulier, et n'ont pas pu en trouver les raisons non plus ;

- Le premier groupe est évidemment conscient du vieillissement de la population et du manque important de dynamisme. Le calme est encore une fois un des éléments les plus remarqué, même s'il ne représente pas un inconvénient pour tous. Un des problèmes majoritaires soulevé par cette tranche de la population est le dépérissement du centre ancien de Vals-les-Bains, placé dans le Nord. En effet, ils remarquent :

-un temps de survie très faible pour les nouveaux commerces qui essaient de s'implanter (du pour certains à la mauvaise circulation des voitures et des piétons) ;

-une vétusté grandissante des immeubles du quartier, un manque de structures pour les différentes générations ;

-le manque d'espaces verts, de nouvelles familles ;

Certains reprochent à la ville de ne s'égayer qu'entre avril et septembre (seule période où les thermes sont d'ailleurs ouverts), d'avoir peu d'événements vraiment dynamiques et qui « bougent » : le théâtre pouvant accueillir des concerts propose seulement des places assises, et n'est donc pas adapté à certains événements plus dansants.

Des tentatives d'événements en extérieur ont été programmés, mais n'ont pas été reconduits à cause du peu de volonté des services techniques de la ville, qui ne veulent pas faire d'efforts supplémentaires, de l'âge des habitants qui fait barrière, des hôtels qui font des reproches dès que des bruits peuvent gêner leur clients, des préjugés des habitants à propos de formes d'arts moins habituelles (musique, peintures ou danse contemporaines...).

Pour résumer encore un peu plus ces résultats, nous n'en donnerons que les points importants :

-la nature peu accessible en ville, ce qui semble paradoxale avec la proximité de la nature environnante, celle-ci ne paraissant toutefois pas être un élément assez important de la vie à Vals-

les-Bains ;

-l'opposition entre le Sud touristique et animé de la commune, et le Nord (comprenant le noyau central), à certains endroits en déperdition, mais en général tournés vers les usages des habitants à proprement parlé ;

-le vieillissement de la population ;

-le manque de vitalité des nouveaux commerces ;

-le manque d'investissement d'une partie de la population et des services de la ville dans de projets nouveaux ;

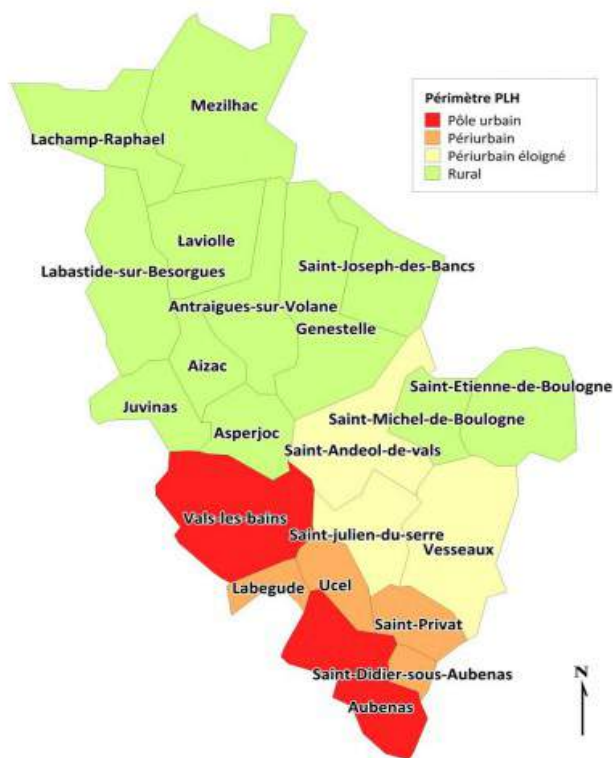
-le petit nombre d'activités proposées spécifiquement aux jeunes ;

Il y a finalement sur cette commune peu d'événements et de manifestations où les gens se retrouvent, autant touchés personnellement dans leur culture, leur identité, que collectivement pour échanger, grandir des uns des autres, mettre en mouvement par eux-mêmes les différents éléments qui les entourent.

2. La Communauté de Communes comprend les villes d'Aubenas et de Vals-les-Bains,

a. Présentation générale de l'intercommunalité

Périmètre d'élaboration du PLH



PLH approuvé le 27 février 2014

⁽⁵⁾« Créée en décembre 1994, la Communauté de Communes du Pays de Vals regroupait à l'origine 4 communes : Ucel, Saint-Julien-du-Serre, Saint-Privat et Vals-les-Bains. En janvier 2003, elle s'ouvre à Aubenas, Genestelle, Saint-Andéol-de-Vals, Saint-Didier-sous-Aubenas, Saint-Joseph-des-Bancs et Vesseaux et devient la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals (CCPAV). Au 1er janvier 2012, elle intègre les communes d'Aizac, d'Antraigues-sur-Volane, d'Asperjoc, de Juvinas, de Labastide-sur-Bésorgues, de Lachamp-Raphaël, de Laviolle et de Mézilhac. » Depuis, 2 communes se sont encore rajoutées à cette EPCI. De plus,⁽⁶⁾« Peuplée de 26513 habitants, la communauté de communes du Pays

Figure 8 (Source : Elaboration du SIAGE, CCPAV)

d'Aubenas-Vals élargie est un territoire attractif qui s'étend sur 26 225 hectares. La densité de population est de 101,10 habitants/km² mais cette population est inégalement répartie sur le territoire et essentiellement concentrée sur Aubenas et sa proche périphérie. »

On a donc ici une intercommunalité de taille moyenne, avec des communes d'importance démographique ou économique très disparates. Le diagnostic du territoire entrepris par la CCPAV pour satisfaire ses compétences en urbanisme et en aménagement, a privilégié la découpe du territoire en fonction du degré d'urbanisation ou de ruralité. Ainsi, Vals-les-Bains, avec Aubenas se retrouve dans le pôle urbain. Cela fait de notre commune un pôle important de la région, mais en retrait par rapport à Aubenas.

Complétons et précisons ces éléments par une analyse rapide de l'économie et de la démographie de cet Établissement Public de Coopération Intercommunale.

b. La CCPAV présente à la fois des points forts et faibles

⁽⁶⁾« Capitale de l'Ardèche Méridionale, deuxième commune du département, la ville centre d'Aubenas constitue le principal pôle économique, de services, commercial et culturel du territoire. » Peu de villes des environs sont capables de défier cette intercommunalité, si ce n'est Privas, la préfecture du département, mais qui n'étend toutefois pas son aire d'influence jusque là. Vals-les-Bains, d'après le document d'élaboration du SIAGE ne tire sa renommée que de sa station thermale et touristique, se faisant aspirer, du point de vue économique par Aubenas. On en obtient la confirmation en lisant ⁽⁶⁾« Le secteur d'Aubenas est le principal pôle d'emplois et de services dans le territoire de la communauté de communes et dans le sud Ardèche en général. » On peut le traduire par un tissu économique diversifié avec de nombreuses PME, TPE et quelques entreprises de plus de 100 salariés (Laboratoires Chauvon, SEA...), ainsi qu'un ⁽⁶⁾« poumon commercial » avec 350 commerces, dont des grandes enseignes nationales, installées sur les deux zones commerciales de la commune.

Notre intercommunalité, grâce à Aubenas, est donc forte et importante du point de vue régionale (que l'on peut étendre jusqu'au département dans son ensemble vu la faible concentration en grandes villes), ce qui relègue Vals-les-Bains à une place moins importante du territoire. Mais plusieurs facteurs négatifs, limitant le développement économique, existent tout de même sur le territoire. Ce sont, par exemple, l'éloignement des grands axes de communication, le manque voire l'absence de formations supérieures, le manque de personnel qualifié (BTP...) malgré un potentiel

d'embauche, le manque d'emplois...tout ceci amène à un chômage élevé sur la zone. On comprend bien donc bien que Vals-les-Bains, en tant que deuxième pôle économique de la CCPAV et de la région grâce au tourisme, est largement touché par ce phénomène global.

De plus, l'étude plus globale du territoire amène à une liste de problèmes, répertoriés dans le cadre du Plan Local de l'Habitat :

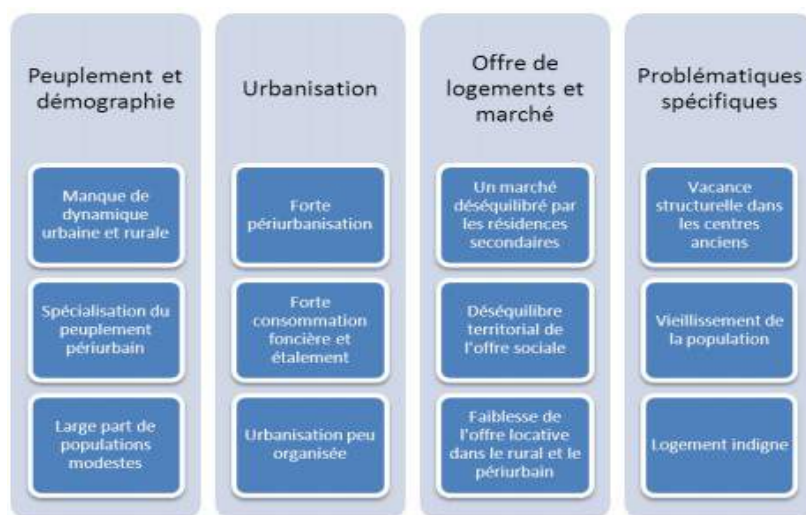


Figure 9 (Source : PLH de la CCPAV)

On retrouve ici tous les problèmes liés au rural en général : une augmentation de la population des petites communes, qui se fait par de la périurbanisation et du mitage. Cela au détriment du centre vieillissant, autant en termes d'âge de la population que du bâti qui devient alors insalubre. Certains éléments confirment les conclusions amenées par l'étude de Vals-les-Bains, prouvant que la commune se trouve bien dans la même évolution et dans la même dynamique que le reste de l'intercommunalité.

Mais ils n'en sont cependant pas tous représentatifs, et une comparaison avec d'autres communes rurales s'impose.

c. Comparaison de Vals-les-Bains avec d'autres communes

Prendre connaissance de la situation de plusieurs autres communes, de taille, de population et d'implantation différentes, permettra de relativiser quand à ce qui ressort d'une simple analyse de notre ville d'étude. Nous aurons alors l'assurance de la pertinence de cette première partie. Nous ne reviendrons pas sur tous les indicateurs démographiques utilisés auparavant, seulement sur trois d'entre eux qui permettront d'analyser de manière simple les différents processus en jeu à Vals-les-Bains.

Premièrement, étudions la variation relative annuelle de la population. Nous observons que Vals-les-Bains fait partie de la classe pour laquelle la variation de sa population est la plus faible (elle appartient à la classe comprise entre -9,43 et -0,01% de variation). Les autres communes de la

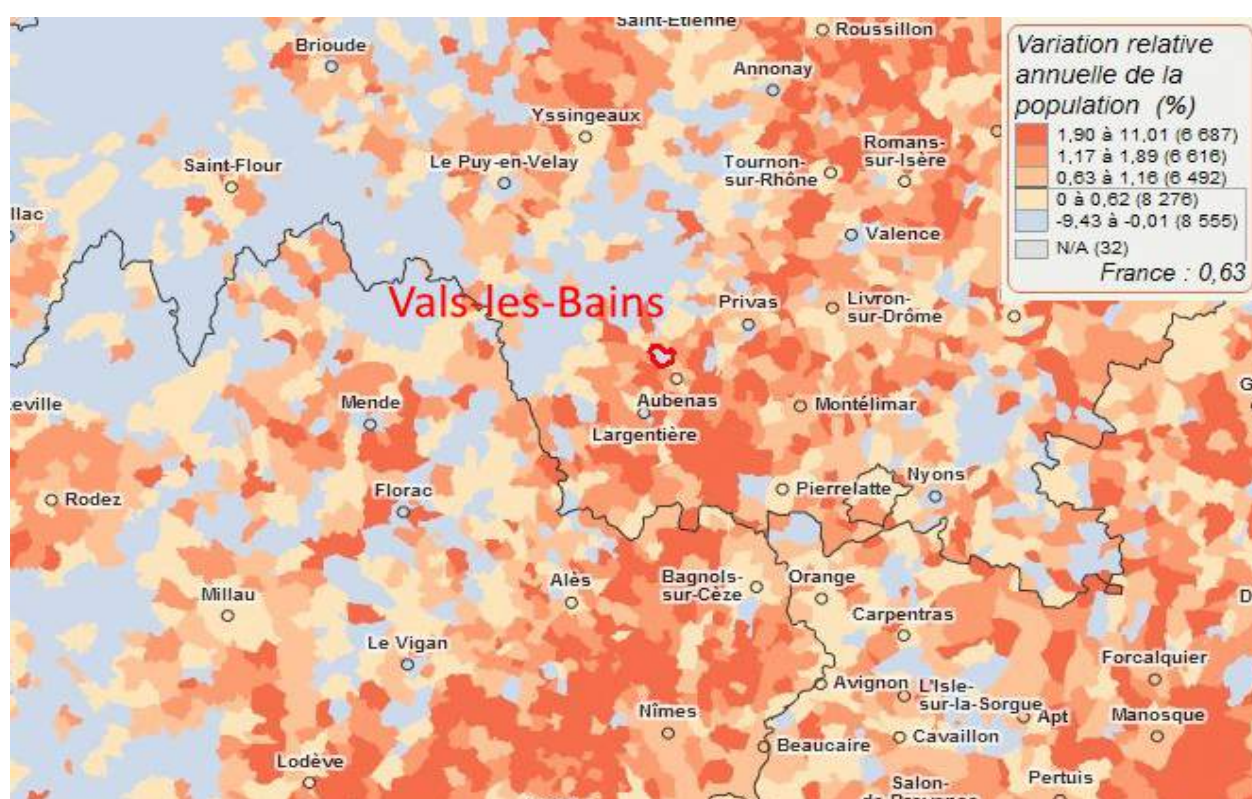


Figure 10 : Variation relative annuelle de la population (Source : réalisation personnelle avec des données de l'Observatoire des Territoires)

CCPAV voient leur population s'accroître, même si parfois, c'est de manière faible. Nous pouvons relier cette évolution aux autres territoires communaux marqués en bleu sur la carte : il s'agit le plus souvent de villages situés en plein cœur du Massif Central, connus pour avoir une faible attractivité (ce que l'on peut relier à la « France du vide »⁽⁷⁾). Nous pouvons donc en conclure que Vals-les-Bains est bien soumis à une perte de sa population et que ceci n'est pas un phénomène généralisé, mais bien réservé à un certain type de communes.



Figure 10 : Indice de vieillissement (Source : réalisation personnelle avec des données de l'Observatoire des Territoires)

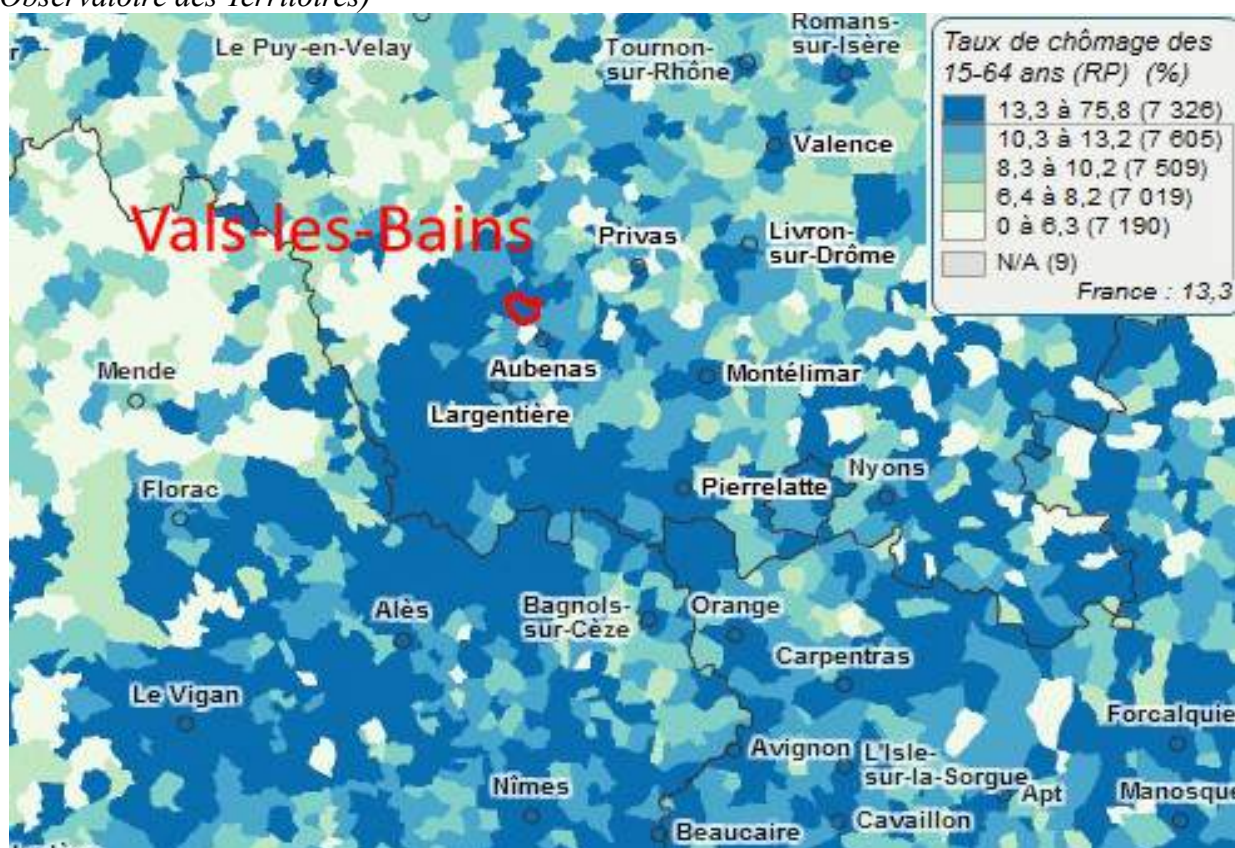


Figure 11 : Taux de chômage (Source : réalisation personnelle avec des données de l'Observatoire des Territoires)

Deuxièmement, examinons le vieillissement de la population. Il est au maximum sur notre commune ardéchoise, confirmant notre première affirmation. Comme auparavant, cela coïncide avec les villages du massif voisin. Le projet qui sera présenté ultérieurement devra alors répondre aussi à cette problématique.

Terminons cette comparaison par l'analyse du chômage. Encore une fois, Vals-les-Bains fait partie des extrêmes : le taux de chômage que l'on peut y observer est compris entre 13,3 et 75,8% de sa population. Il est égal ou supérieur à la moyenne française. Cela atteste encore une fois de la situation particulière de la commune.

Cette courte comparaison nous aura permis d'attester de la perte de dynamisme de Vals-les-Bains, en mettant en perspective les tous premiers chiffres avec un point de vue plus général, englobant des municipalités très différentes.

Maintenant que les différents enjeux, processus, difficultés du territoire de Vals-les-Bains ont été dévoilées, intéressons-nous au site de l'étude en lui-même.

B. Le site du projet, une friche industrielle délaissée et peu connue

1. Le bâtiment de la chaudronnerie, une structure peu utilisable pour un réaménagement des lieux

a. La chaudronnerie, un équipement industriel d'une soixantaine d'années

Le bâtiment sur lequel ce travail porte majoritairement, a été tenu par les établissements Mouraret et Cie⁽⁸⁾. La présence de cette famille est très ancienne sur ce territoire ardéchois (depuis le XIIIème siècle pour la source la plus ancienne, mais elle remonte peut-être à plus longtemps encore). Cette maison a toujours été spécialisée dans le travail des métaux (serrurerie, menuiserie...), mais ce n'est qu'en 1957, lorsque deux frères Mouraret voulurent séparer leurs activités, que la chaudronnerie fut créée. L'entreprise, et donc le bâtiment, fut alors baptisée CMA (Constructions Métalliques Ardéchoise). Le lieu fut délaissé quand les activités furent délocalisées à Saint-Pierre-Sous-Aubenas, une commune proche de Vals-les-Bains. Jusqu'à aujourd'hui, il servit quelques temps à construire et entreposer des chars pour le carnaval de la commune. Mais il est totalement abandonné depuis la fin de cette utilisation.

Le bâtiment n'a donc fait partie que d'un court moment de l'histoire de Vals-les-Bains et ne symbolise en lui-même que peu son patrimoine. Toutefois, les établissements Mouraret représentent un savoir-faire qui existe depuis quasiment un millénaire sur ce territoire, on peut donc considérer que tous les éléments qui s'y rapportent.

b. La situation du CMA dans la ville

Posons-nous à présent la question du positionnement du site étudié.

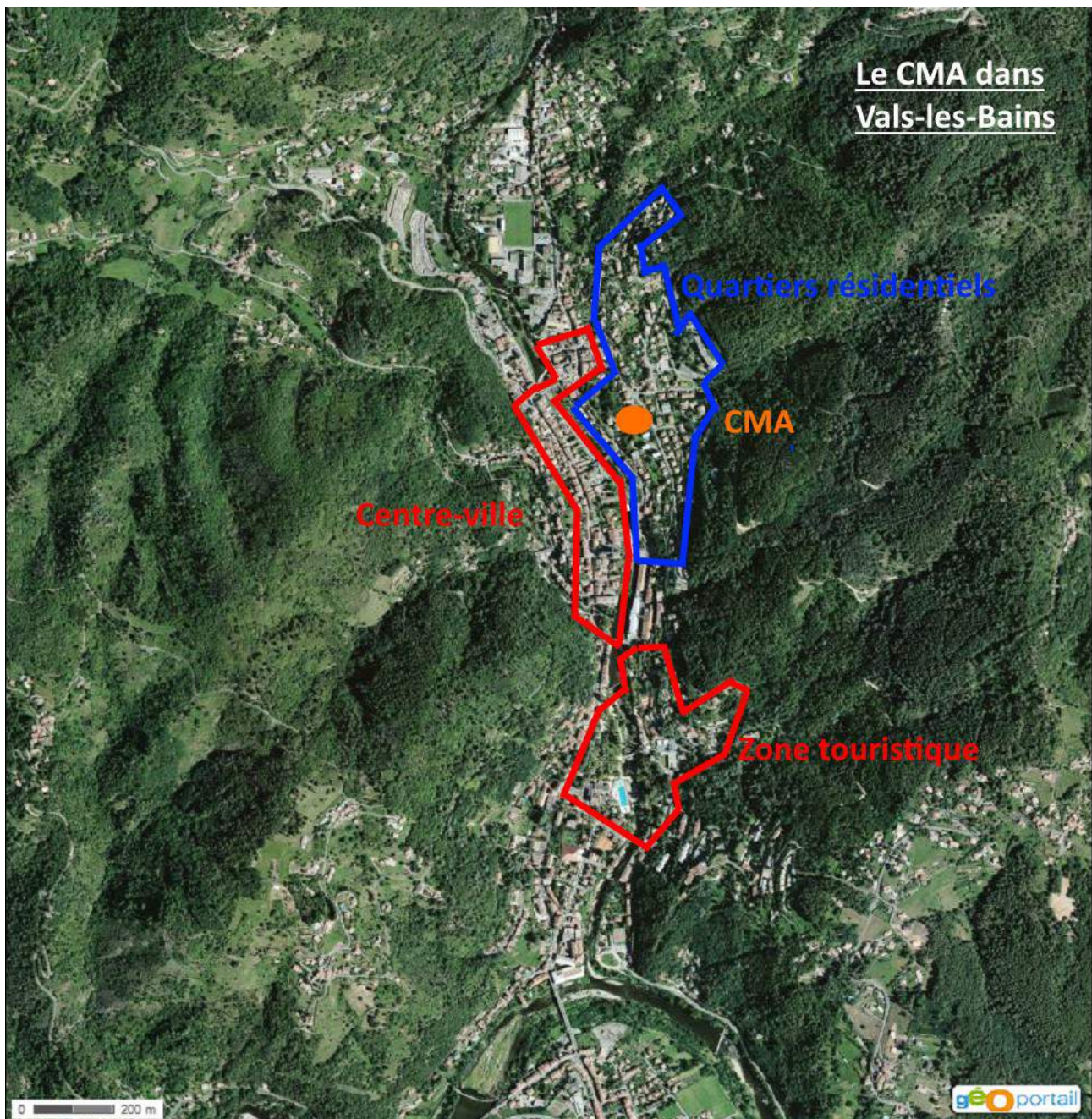


Figure 11 : Les zones importantes à Vals-les-Bains (Réalisation personnelle)

La chaudronnerie se situe dans un quartier strictement résidentiel. Ce dernier est monofonctionnel et aucun commerce ou autre service n'est visible. Les logements sont en majorité individuels, consistant alors en des pavillons R+1 avec un jardin de faible surface ou même sans. La



Figures 12, 13, 14 : Habitat à proximité du CMA (source personnelle, Avril 2016)

petite partie restante se compose de logements collectifs R+1 ou R+2. La proportion des bâtiments qui respectent la tradition architecturale du territoire (alignés sur le bord de la route, forme géométrique simple, c'est à dire rectangulaire, une forme de toit à deux pans...) est à peu près de moitié. Sinon, ils ont une forme plus ou moins classique de pavillon individuel simple. Les rues qui circulent dans le quartier sont relativement calmes, mais un peu moins le matin ou en fin d'après-midi quand les habitants reviennent du travail chez eux. Cependant, la route principale du quartier, la D257, qui y passe en son plein milieu et qui se dirige vers Saint-Andéol-de-Vals, apporte elle un flux plus important d'engins motorisés.

Plusieurs difficultés ou avantages sont reliés à l'implantation du CMA dans ce quartier. La première contrariété sûrement viendrait des habitants eux-mêmes : ils habitent majoritairement dans ce quartier pour le calme qui y réside, un nouvel aménagement et donc des travaux pourraient amener une vague de soulèvement contre le projet qui sera proposé dans ce dossier. Le quartier est

très hétérogène du point de vue de l'aspect physique de chaque propriété (haies, barrières, forme de chaque habitation...), il sera donc plus difficile d'intégrer la forme du projet dans cet espace. L'accessibilité au site ne représente cependant aucune difficulté, compte tenu du grand nombre des voies dédiées au transport, comme on le verra plus tard.

Mais un autre quartier à proximité est aussi à considérer du fait de sa proximité immédiate à la friche industrielle : le centre de Vals-les-Bains, avec un profil à la fois commerçant et résidentiel. Comme il a été dit dans l'analyse de la ville et dans les résultats du questionnaire, deux problématiques principales caractérisent le quartier. La première est l'implantation de nouveaux commerces à la place des anciens, car ils n'arrivent à être durables (manque d'attractivité vis-à-vis de la clientèle). Il en résulte un nombre important de commerces fermés dans le centre, lui donnant une image quelque peu vieillissant. Se rajoutent à cela des logements de plus en plus insalubres, n'étant alors plus habités. Tout cela donne une impression de désertion du centre, normalement un atout pour la commune.

Néanmoins, la proximité du noyau villageois est un parfait atout pour un projet de redynamisation d'une commune, car il représente une source importante de visiteurs et reste malgré tout une source de dynamisme du fait des commerces restants et bien implantés.

La partie touristique de Vals-les-Bains, comprenant les thermes, le parc, le grand jardin communal, le casino (faisant aussi office de cinéma et de théâtre) se trouve un peu plus éloigné du CMA. Cependant, il pourrait apporter un grand soutien au projet en terme de nombre de visiteurs (les touristes venant à Vals-les-Bains peuvent être attirés si des services adaptés et cohérents sont mises en place au sein du projet).

D'autres éléments importants relatifs au CMA peuvent être tirés du PLU⁽⁴⁾ et surtout de son zonage : la zone étudiée ne fait ni partie de la zone de bruit, ni des territoires concernés par les risques d'inondations de la Volane⁽⁹⁾, qui se situe légèrement en contrebas dans le vallon. De nombreuses contraintes sont donc éliminées.

Le zonage permet par contre de déterminer que la friche industrielle se situe en zone Ua. D'après le règlement, c'est une zone centrale dense à vocation principale d'habitat, de services et de commerces où les bâtiments sont construits en ordre continu. Aucune contrainte particulière ne vient donc du PLU, du fait de la non-application de nombreuses règles (d'implantations par rapport aux limites séparatives, par rapport aux voies et aux emprises publiques par exemple). En effet, une mention est rajoutée à la fin de chaque article stipulant : « Cette règle ne s'applique pas pour les ouvrages nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêts collectif »⁽⁴⁾ ou « En cas

de réhabilitation ou de rénovation cette mesure ne s'applique pas »⁽⁴⁾. Cela sera précisé dans les parties suivantes, mais le projet vise justement à créer des zones d'intérêt collectif en requalifiant les éléments présents sur le site du CMA. Nous ne sommes donc pas obligés de respecter les contraintes préalablement énoncées.

Tous ces points, même s'ils semblent pour certains rendre le projet futur difficilement réalisable, ne peuvent qu'apporter de la complexité au projet futur. Il faudra donc les prendre en compte dans le projet.

c. L'état actuel du bâtiment

Le CMA est actuellement vide, il ne reste rien du matériel lié aux activités métallurgiques passées. Cependant, au fond, un tas imposant d'ordures a été accumulé au fur et à mesure des années, quand le hangar n'a plus été utilisé comme réserve pour les chars de carnaval. Le fond du bâtiment sert donc en quelques sortes de déchetterie improvisée. Le sol est recouvert d'un sable sali par les utilisations passées, sauf à quelques endroits où il est recouvert de béton. La structure est en bon état, sauf la partie du fond où le toit est dégradé.

L'extérieur du bâtiment est défraîchi et paraît être en mauvaise condition.

Il n'y a aucune isolation thermique, autant au niveau de la porte principale qui laisse passer de l'air, que du reste du bâtiment. Ce n'était cependant pas la volonté du maître d'ouvrage de l'époque, qui répondait aux normes de l'époque propres à un site industriel.



Figure 18, 19 : le CMA (Source personnelle, Octobre 2015)

Nous exposerons rapidement les détails des trois autres parcelles qui seront rattachées à celle du CMA. Il s'agit de terrains occupés par des logements. Deux d'entre eux, occupant l'Ouest du site, sont des logements individuels. Le troisième, qui se situe à l'Est de la chaudronnerie, est un petit immeuble. Les trois habitations sont en R+1 et possèdent un jardin de faible étendue. Nous n'évoquerons pas plus précisément ces trois propriétés, car elles seront considérées comme acquises et utilisables pour le projet, quelques soient leurs caractéristiques.



Figures 20, 21 : les parcelles juxtaposées au projet (Source personnelle, Octobre 2015)

2. L'accessibilité au site diffère selon le mode de déplacement

a. Tous les modes de déplacements ne sont pas utilisables avec la même facilité

Il nous faut tout d'abord remarquer que le site est accessible par tout mode de transport : véhicules motorisés, vélos, piétons, et en moindre mesure par les transports en commun.

Premièrement, étudions l'accessibilité du point de vue des véhicules motorisés (voitures, deux-roues...).

La voie d'accès la plus pratique pour eux est la départementale D257, allant de Vals à Saint-Andéol-de-Vals. C'est une route à deux fois une voie, relativement étroite si l'on se réfère à d'autres routes départementales. Ce fait est d'autant plus vrai pour la partie traversant la ville, c'est à dire, toute la portion allant du centre jusqu'au CMA.



Figures 22, 23 : D257 (Source personnelle, Avril 2016)

Cette artère importante -partant donc du cœur de la ville pour s'en éloigner- est parfaite dans le but d'accéder au site de notre futur projet : elle est vouée à un passage de voitures -ou autres- important. Mais elle reste une voie sinueuse et étroite dans les virages, ce qui peut décourager un certain nombre d'automobilistes à utiliser leur voiture (surtout les personnes les moins habituées à un tel trafic), ce qui n'est pas un point négatif. En outre, l'emplacement du CMA, tout en étant dans un quartier périphérique de Vals-les-Bains, reste très proche du noyau villageois dense du fait de la petite taille de la ville. Ceci peut une fois de plus encourager les visiteurs ou personnes devant se rendre dans la zone du futur projet, à ne pas utiliser leur voiture, pour préférer des modes de transports doux.

Divers parkings existent à proximité de la friche étudiée. Tout d'abord celui qui fait partie de la zone elle-même. Puis un au niveau de l'intersection entre la départementale D257 et l'artère qui traverse Vals-les-Bains en Nord-Sud. Enfin deux parkings pouvant être assimilés l'un à l'autre, implantés directement à côté de la Volane, entre les deux pôles du centre.



Figure 24 (Source personnelle, Avril 2016)

Les piétons sont avantagés dans leur venue sur site et pour d'autres raisons que celles qui ont déjà été exposées. Il existe tout autour du CMA, des petits coursives piétonnes autorisant la circulation entre maisons. Elles permettent d'être plus rapide et sont plus agréables. En effet, ces passages ne sont exploitables que par les piétons et cheminent le long de jardins privés. Ils donnent un intérêt supérieur à la marche. Cependant, un problème reste à propos de ces chemins piétonniers : ils ont été réalisés dans le passé, comme des petits passages dans un village, et ne sont donc pas adaptés aux personnes à mobilité réduite, du fait, par exemple, des escaliers qui ponctuent le parcours ou de la rudesse des pentes.



*Figures 25,26,27: coursives piétonnes
(Source personnelle, Avril 2016)*

Les transports en commun sont représentés intégralement par les bus et cars du réseau Tout'enbus de l'intercommunalité CCPAV. Un arrêt de la ligne 3 (arrêt Vals Vernon) est présent en contrebas, à côté des parkings précédemment cités. Il dessert donc quasi-parfaitement le site du CMA, du fait du réseau de cheminements piétons présent dans le quartier. Cette ligne dessert également Aubenas en une dizaine de minutes, de 7h à 19h les jours scolaires. Elle reste donc un moyen vraiment pratique d'aller jusqu'au CMA, sauf le week-end et en période de vacances où le retour à la voiture est obligatoire.

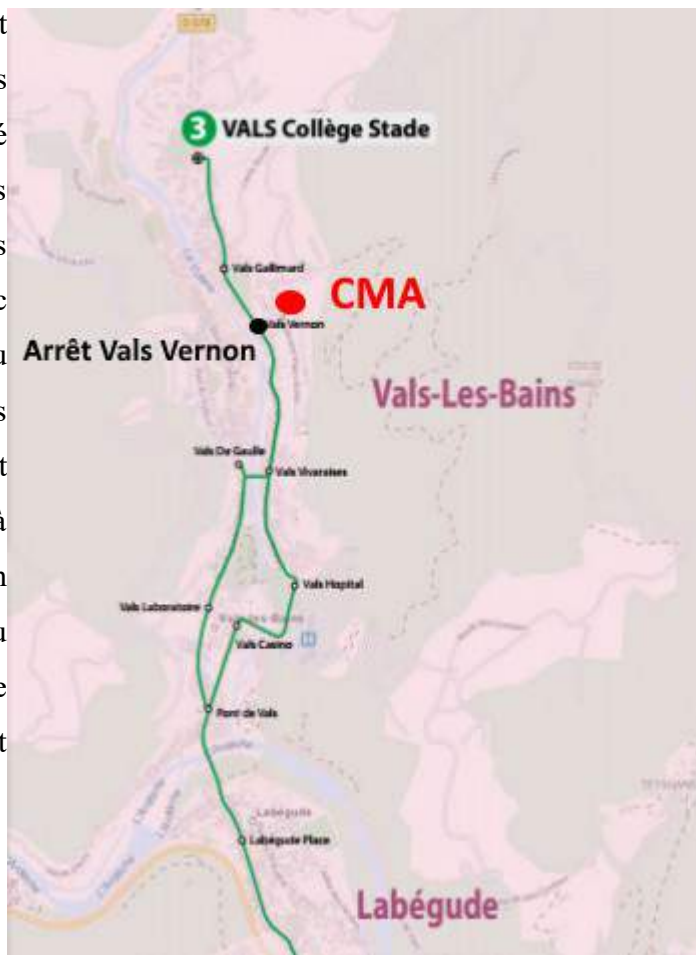


Figure 28 : Ligne de bus 3 (Source : Tout'enbus)

Les vélos restent sûrement les plus mal lotis, car aucune infrastructure ne leur est réservée. Aucune piste cyclable ou marquage au sol n'est renseigné pour leur faciliter le déplacement et les mettre en plus grande sécurité. La seule initiative existant à ce jour et allant dans le sens du développement du transport à vélo, reste celle de la compagnie de transport Tout'enbus : elle propose de louer des vélos électriques à petits prix et sur une longue durée. Mais ce service a l'air d'avoir trouver très peu de preneurs, à Vals-les-Bains en tous cas. Il ne faut pas oublier que les campagnes ont généralement des habitudes de transports très liés à l'utilisation des voitures, et beaucoup moins des vélos (qui se développe de nouveau en ville). Les territoires entourant Vals-les-Bains semblent suivre tout à fait cette tendance.

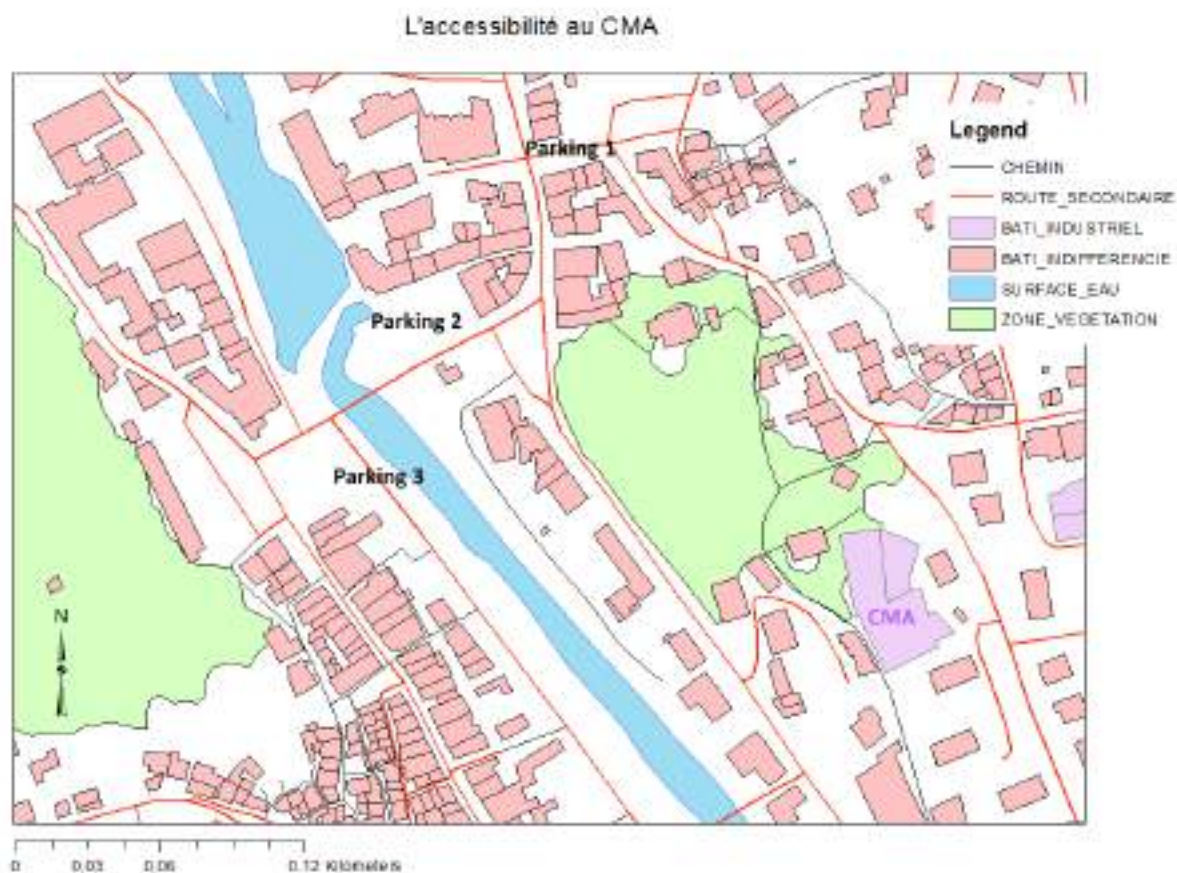


Figure 29 (Réalisation personnelle)

b. Le site est très peu indiqué

En plus d'être peu connu de la population, le CMA n'est indiqué par aucun panneau à Vals-les-Bains. En effet, dans le cadre du diagnostic présenté précédemment, dans quasiment tous les cas, à l'exception d'une ou deux personnes, aucun interrogé ne connaissait la Chaudronnerie en tant que telle. Il semble donc primordial d'améliorer la visibilité du site dans le quartier et dans la commune.

Vals-les-Bains est une petite ville, mais qui est tout de même importante à l'échelle de son département, grâce à son économie touristique. Mais un élément entache ce point positif, ou en tous cas, menace de le faire : la perte du dynamisme directement lié à la population de la commune (surtout dans les périodes autres que l'été, où le tourisme est plus faible). En effet, on peut observer une décroissance de la population, un taux de chômage élevé, un manque de nouvelles familles, un vieillissement de la population... Ces éléments sont directement liés à d'autres facteurs de la perte de dynamisme, comme l'altération du centre avec une perte des petits commerces et une insalubrité croissante des logements ou un manque d'activités culturelles. Un élément moins important, mais tout de même à relevé est le sentiment du manque de vert, malgré la présence très proche de la nature tout autour de la ville. Afin de condenser ces propos, on peut dire que le Valsois, en tant qu'habitant du monde rural, n'est pas satisfait en tout point de la vie que lui impose ce milieu.

La proposition de projet qui suivra, tâchera de répondre à ces problématiques, avec, en sa faveur, d'énormes ressources disponibles. Ces dernières proviennent d'un savoir-faire, d'une tradition et d'un terroir liés au territoire étudié depuis de très nombreuses générations. Il faudra mettre l'accent avant tout sur cela et sur la population, acteur très important pour la mise en place de tels projets ruraux.

II. L'aménagement du site, entre complexité, respect des traditions du territoire et mixité dans un cadre durable

A. Construire avec le présent, composé avec le passé...

1. L'ancienne chaudronnerie sera requalifiée

Le terrain d'étude est actuellement couvert par le hangar, qui servait lors des activités industrielles passées. Pour réaliser notre projet, nous détruirons l'existant pour reconstruire.

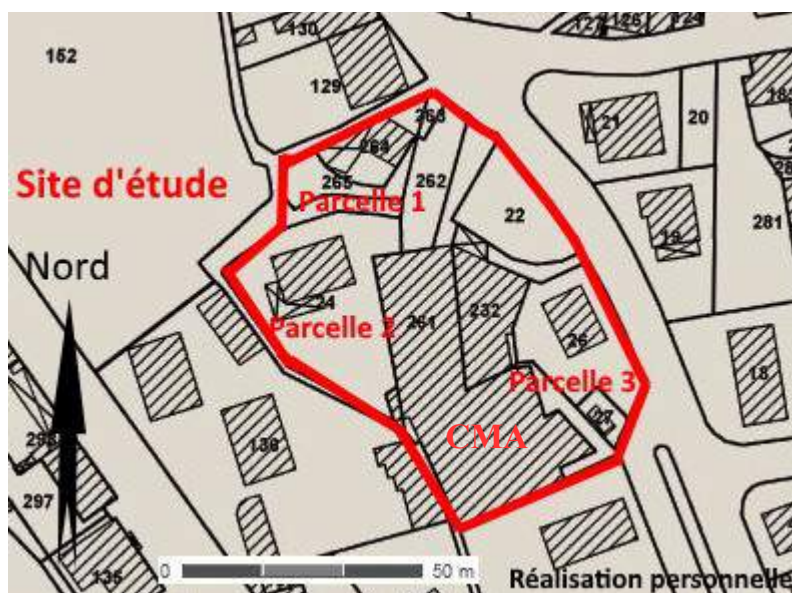


Justifions à présent ce choix :

Garder le bâtiment de l'ancienne chaudronnerie permettrait principalement un rappel de

l'ancien patrimoine industriel.

La destruction du bâti et la requalification de l'espace libre présentent aussi ses avantages, qui sont d'ailleurs plus nombreux. Tout d'abord, détruire et reconstruire aux normes coûtera forcément moins cher que de réutiliser l'existant et le restaurer (surtout vu son état actuel). Les services techniques ont estimés la destruction à 100000 euros. Ensuite, les avantages se déclinent principalement autour de l'espace libéré : la destruction permettra d'avoir moins de contraintes en repartant d'un terrain vierge. La forme qu'on donnera aux nouvelles constructions s'adaptera directement au projet. Compte tenu du grand nombre de normes qui réglemente l'installation d'une crèche, il sera plus facile d'avoir un local spécifique et neuf (sachant que la présence d'une crèche est une condition nécessaire à prendre en compte pour le projet). Enfin, le terrain qui sera rendu vierge de toute construction rendra plus facile la réunification avec les trois autres parcelles faisant partie du site du projet. Les aménagements seront plus aisément modulables et modulaires (c'est à dire composés de plusieurs parties).



Il est donc plus intéressant, à tous les niveaux (autant économique que pratique), de détruire le CMA, afin de requalifier cet espace qui vide.

Un élément actuel du terrain n'a pas été évoqué, car c'est le seul qui ne devra pas être modifié par la destruction ; l'adaptation à la pente, qui fait partie intégrante de la tradition architecturale ardéchoise. Il faut donc garder le terrassement actuel tel quel, car il correspond au savoir-faire régional. Cela sera évoqué plus spécifiquement dans une partie suivante.

Ce dernier point nous rappelle qu'il ne nous faut pas oublier la tradition locale, provenant de longs essais d'adaptation au territoire initial. Comme le dit Didier Boutet, penser à ces éléments "peut perpétuer cette tradition de conservation de l'héritage tout en lui conférant non seulement une valeur économique, mais aussi humaine"⁽¹⁾.

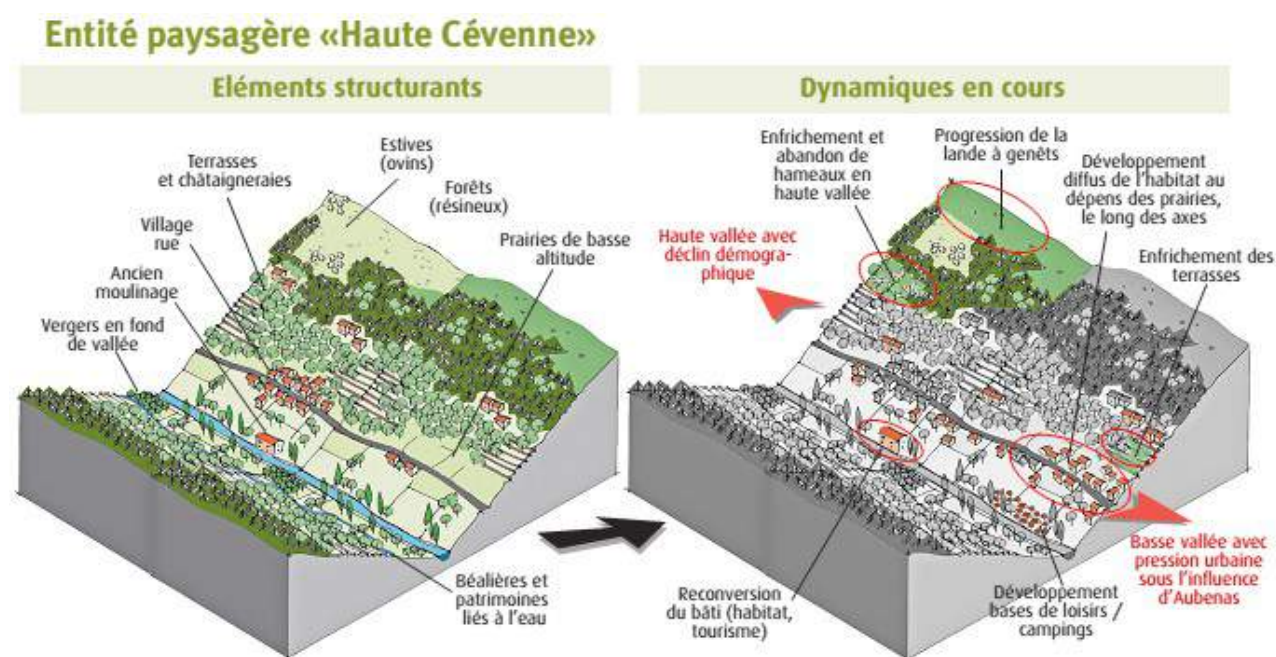
Quelles sont les traditions et les savoir-faire du territoire étudié ?

2. Les caractéristiques du savoir-faire de la construction ardéchoise, à utiliser pour notre projet

Comme il a été dit précédemment, il faut que le complexe s'intègre, dans sa forme physique, au patrimoine architectural traditionnel. Il ne faut pas non plus oublier de respecter le patrimoine culturel, car les deux forment l'image du terroir, très importante pour l'attractivité de la région. Ce sont donc ces éléments que nous allons étudier maintenant.

La commune fait partie d'un territoire bien défini qui présente un ensemble riche de traditions, de patrimoines naturels ou de savoir-faire. Ces derniers ont modifié les espaces naturels pour offrir le paysage actuel. Cette zone a donc une identité bien marquée. Un Parc Naturel Régional a été créé pour préserver et valoriser ces paysages édifés par l'Homme.

Un seul en particulier est à rattacher à notre commune, celui de la Haute Cévenne, bien distinct des autres régions du parc.



Ce dernier document, tiré des ressources proposées par le PNR des Monts d'Ardèche, résume les différents éléments caractéristiques de la région de Vals-les-Bains. Les quelques dynamiques en cours proposées reflètent bien la situation, et rappellent des éléments de l'analyse présents dans la première partie. Tous les processus représentés par le schéma n'ont toutefois pas été évoqués dans cette dernière : ils ne sont pas tous pertinents pour le projet qui sera mené.

Il faut un peu nuancer ce que nous présente ce document dans le cadre de Vals-les-Bains. La commune est de taille plus importante que celle qui est figurée, il y a donc une déformation par rapport au modèle (agriculture moins présente autour de Vals-les-Bains...). Le projet tentera de défendre les différentes caractéristiques exposées. Une première manière de le faire est de respecter les pratiques architecturales et de constructions régionales, développées grâce à une adaptation de l'Homme aux caractéristiques naturelles de la Haute Cévenne.

Déclinons maintenant ces caractéristiques et les savoir-faire qui en découlent. Comment les utiliser dans le projet ?



Le premier point remarquable est le relief très prononcé qui marque la Haute Cévenne, notamment par des vallées encaissées. ⁽¹¹⁾« Aujourd'hui comme hier, l'adaptation à la pente est essentielle », car la vie y est présente : les fonds de vallées ne sont pas les seuls à accueillir des habitants ou des activités. L'adaptation se fait grâce à plusieurs techniques concernant les terrasses, les routes, les soutènements.

Les routes n'entrent pas particulièrement dans les objectifs du futur projet, donc nous ne les traiterons pas. Les terrasses et les soutènements sont réalisés en pierres sèches (matériaux locaux, c'est à dire du granit et du grès principalement) et ne sont pas liées avec du mortier. Ces murs ou murets ne peuvent être montés que manuellement, avec une grande expérience de la « pose à sec »⁽¹¹⁾. Ils ont façonné le territoire pour une utilisation rationnelle de la pente. Ils sont « simples et solides »⁽¹¹⁾ et possèdent une forte résistance à la poussée du sol : les terrasses et les

soutènements permettent « la gestion des eaux de ruissellements et le maintien des sols »⁽¹¹⁾. Ils sont donc particulièrement utiles sur ce territoire et ont créé un nouveau paysage à part entière en ouvrant « des vues lointaines sur les vallées ». Ces deux éléments seront donc à mettre en place pour une première adaptation à la pente du site de l'ancienne chaudronnerie, ce qui demandera de la main d'œuvre qualifiée. En plus d'être respectueuses du paysage local, ces terrasses recouvertes de gazon pourront servir d'aires de détente pour les visiteurs

S'adapter à la pente dans cette partie de l'Ardèche, signifie aussi « modifier le moins possible la topographie du terrain »⁽¹¹⁾. Le bâti doit épouser la forme du terrain, demandant toutefois des solutions innovantes dans l'organisation de la structure construite. « On peut en tirer parti pour bénéficier d'un meilleur ensoleillement et des vues plus lointaines sur l'extérieur »⁽¹¹⁾. C'est la recherche d'horizontalité. Cette adaptation à la pente demande une réflexion plus poussée sur la question des accès.



Les formes et les volumes des constructions traditionnelles de la région étudiée sont simples. Cette charpente simple induit une toiture à deux pentes. Les principes de construction l'emportent sur l'esthétique.

Le souci de l'époque était de pouvoir capter assez de lumière dans ces profondes vallées. La faible largeur des linteaux obligeait à avoir des hauteurs d'ouvertures de taille importante. Il faudra donc s'astreindre à donner une forme géométrique simple au bâti et à n'utiliser que des fenêtres étroites mais hautes, pour intégrer les nouveaux bâtiments aux maisons des alentours.

Une autre caractéristique de notre territoire est la force des pluies, avec ce que l'on appelle les événements cévenols : des pluies peu fréquentes, mais inattendues et très fortes. Traditionnellement, les gens réservaient donc les façades en les enduisant, le plus souvent avec de la chaux, donnant aux maisons une teinte claire. Plus précisément c'est le jointoiement des pierres du mur qui était réalisé à la chaux. Cette dernière a la particularité d'être étanche tout en pouvant laisser la façade respirer. Si cette technique est utilisée, les murs seront bien protégés (économiquement intéressant, car moins de réparations), et cela intégrera les bâtiments au paysage.

Comme il a été brièvement énoncé tout à l'heure, le substrat rocheux visible en Hautes Cévennes est le plus souvent le granit et le grès. Cette roche plutonique affleure ainsi de pans entiers de versants, donnant sa couleur au paysage. L'utilisation de cette pierre pour les différents aménagements (terrasses, maisons...) a donc toujours permis d'intégrer les constructions dans le paysage. Cela vaut aussi pour le bois qui peut être utilisé lors des constructions (châtaigner surtout). Si ces trois matériaux sont utilisés de manière importante dans la réalisation du site, cela achèvera son intégration à l'environnement proche.



Les quelques éléments que nous avons évoqués nous permettront d'avoir une idée de l'aspect extérieur que prendra le projet, tout en fixant les premières contraintes.

Tout le projet reste encore à présenter. Quelle sera sa forme ? Quels éléments le composerons ?

B. ...Pour proposer une diversité de nouveaux services, complémentaires et modulables dans le temps...

1. Les conditions de vie du rural nécessitent certaines spécificités de la part du projet

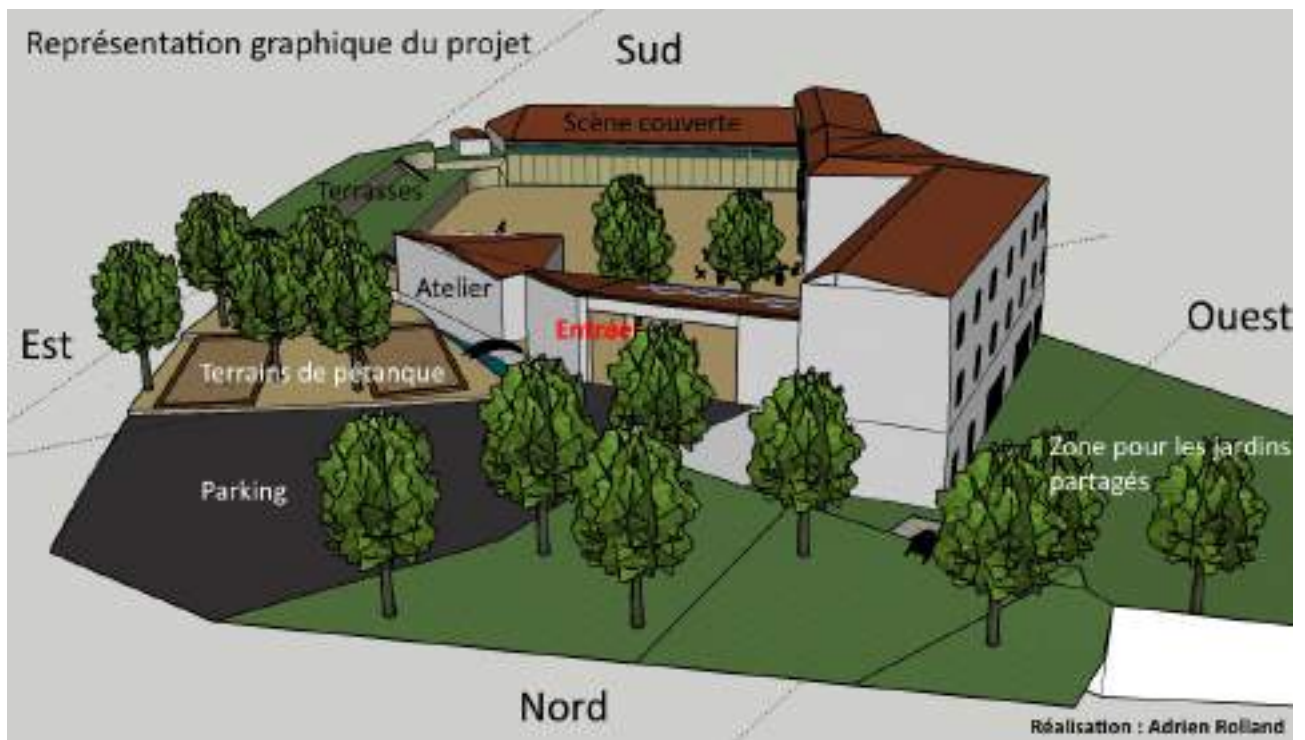
Le but de ce projet est de s'adapter au monde rural sur le territoire de Vals-les-Bains. Dans la partie précédente, nous avons commencé à définir certaines de ces particularités, surtout par rapport au savoir-faire traditionnel et à l'adaptation au milieu naturel. Maintenant, nous devons étudier la manière dont il peut s'adapter au mode de vie des habitants de la commune et la région qui l'entoure.

De l'analyse du territoire, nous tirons quelques recommandations nécessaires pour orienter le projet. L'aménagement du site doit permettre et faciliter les échanges entre personnes, car l'humain doit être placé au cœur du projet. Une solution qui permet d'arriver à ce résultat est de mixer les classes d'âge (faire de l'inter-générationnel), les classes sociales... Il doit proposer des services multifonctionnels et modulables dans le temps. Nous avons souhaité que les équipements ne soient pas figés et puissent changer de fonctionnalité lors des différents moments de la semaine (par exemple, différence à faire entre la pleine semaine et le week-end). Le complexe final devra donc être modulaire, chacune des parties étant modulable dans le temps (si elles le permettent) et pouvant communiquer d'une façon ou d'une autre avec les autres.

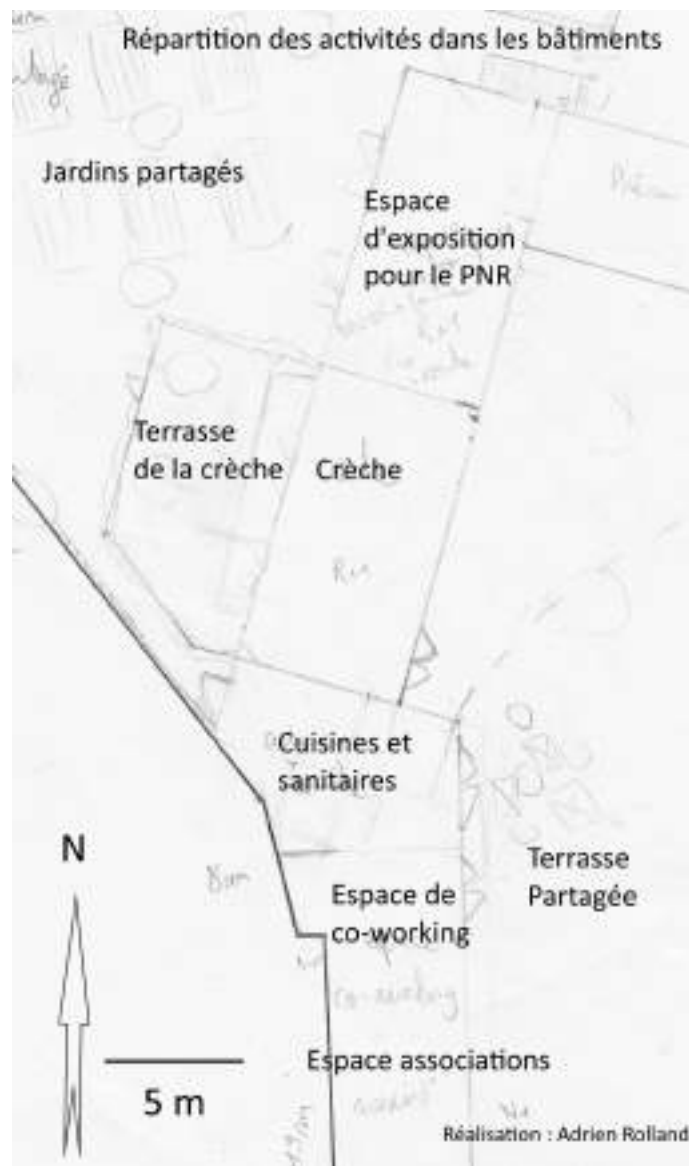
Concrètement, comment cela s'applique-t-il ?

2. Le projet découle de la réflexion antérieure

Le projet prend la forme d'un pôle rassemblant plusieurs modules, complémentaires les uns des autres. Voici la forme qui lui est donnée :



Les éléments provenant du savoir-faire traditionnel local ont été intégrés (terrasses, forme simple du bâti, toit à deux pans, fenêtres hautes mais étroites...). Le plan suivant permet de visualiser la répartition des différentes activités au sein des bâtiments.



a. La crèche, ou un projet nécessitant la prise en compte d'exigences légales ou pratiques

Le premier élément à y installer est une crèche. La mairie et ses services techniques en ont fait la demande. Il en existe déjà une à Vals-les-Bains (à proximité de la chaudronnerie), Les Petits Loups, mais elle séjournerait dans un local mal adapté, et surtout avec une mauvaise accessibilité : le seul moyen d'y accéder est un escalier d'une vingtaine de marches (photo). Or pour des enfants en bas âge ou des poussettes, l'accession n'est pas aisée.



Photo

Un entretien avec des éducatrices puéricultrices a confirmé les informations de la mairie et a permis de voir quelles sont les exigences. Les deux éducatrices interrogées ont aussi parlé d'un manque de place, autant pour les aires d'amusement des enfants intérieures ou extérieures (qui se réduit à une terrasse légèrement aménagée de 8 à 10 m²), que pour les éléments plus pratiques comme les douches trop petites. Il y a entre 15 et 20 enfants sur la crèche en moyenne. Elle est aménagée dans le site du CMA et devra répondre à ces attentes.

De nouvelles contraintes^{(12),(13)} viennent s'ajouter aux précédentes, de part les nombreuses normes s'appliquant aux crèches. Seules les plus générales et celles qui relèvent de notre niveau d'approche seront présentées ici (un plan présentera ces contraintes, ainsi que celles qui n'auront pas été énoncées, au sujet par exemple des pièces spécifiques obligatoires) :

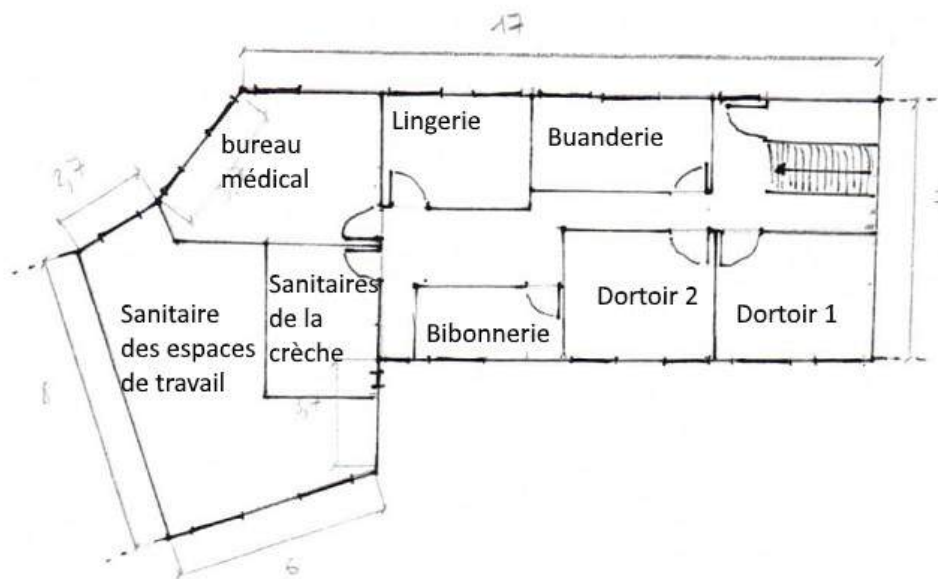
- Une surface totale de 10 à 12 m² par enfant, pour une surface des lieux de vie des enfants de 6 à 8 m²,
- Un espace extérieur de 7 m² par enfant,

- Des nouveaux bâtiments, 220cm² sont attribués à la crèche. Ils sont répartis sur trois niveaux, le rez-de-chaussée, l'étage (le bâtiment est en R+1) et un niveau inférieur qui donne sur les jardins partagés.

Crèche, Rez-de-chaussé (échelle en m)



Crèche, 1er étage (échelle en m)



Réalisation : Adrien Rolland

Il s'agit maintenant de justifier les choix de cet agencement.

Les sanitaires et les cuisines ont été volontairement placés dans une zone mixte, qui ne fait pas partie intégrante de la crèche. Cela permet de partager les différents réseaux (eau, gaz...) pour les équipements des différents modules : dans cette zone mixte au rez-de-chaussée, il y a deux cuisines ; celle de la crèche et une qui servira pour l'espace de travail des associations ou de co-working. Pareillement, à l'étage, il y a deux sanitaires qui partagent les mêmes réseaux. Les deux éléments de chaque paire sont toutefois totalement séparés, aucune communication n'est possible entre les deux, afin de ne pas ouvrir l'accès à la crèche à tout le monde (raisons sanitaire et sécuritaire)^{(12),(13)}.

Justement, la sécurité des enfants doit être pensée pour chaque aménagement^{(12),(13)}. Au rez-de-chaussée, tout est fait pour que les adultes encadrants aient le maximum de points de vue sur les lieux de vie des enfants (de la salle de détente des adultes sur le réfectoire et la salle de jeux, et du bureau de direction sur la salle de jeux). Ils doivent aussi pouvoir contrôler les entrées et venues des personnes extérieures ; le bureau de la direction donne donc sur le hall, communiquant lui-même avec l'extérieur grâce à une porte contrôlée par le personnel.

Il est aussi conseillé de penser aux parents dans les aménagements^{(12),(13)}. Le hall est donc adapté à leur attente (enfants, rendez-vous avec la direction...) avec des fauteuils, ainsi que de la documentation disponible au sujet de l'enfance par exemple. C'est dans cette optique que réside le

coin allaitement. Il s'agit d'un espace où une mère pourra donner le sein à son enfant, en toute quiétude grâce à des séparations adaptées, mais en restant à proximité de l'espace de jeux pour plus de praticité.

Un escalier et un ascenseur permettent d'aller d'un niveau à un autre. Le deuxième étage regroupe des fonctions qui forment un tout, où des cas bien particuliers provoquent le besoin de s'y rendre. Nous pouvons y trouver les deux dortoirs (deux afin de séparer les âges) et c'est au moment où les enfants y sont, qu'ils ont le plus besoin de leur biberon ou de linge propre. C'est pour cela que les salles associées à ces utilités se situent aussi à cet étage. Cela vaut aussi pour les sanitaires. Le bureau médical y réside car les enfants y vont au maximum une fois par jour, tout comme les dortoirs.

Enfin, le niveau inférieur est avant tout voué à l'accès à l'espace extérieur pour les enfants. La surface intérieure est plus faible que pour les autres étages, car elle n'est composée que de la transition entre l'escalier/ascenseur et le dehors, et d'une pièce en longueur surtout destinée aux adultes qui surveillent les enfants. Cette dernière salle sera toutefois dotée d'un robinet et d'un petit sanitaire pour les enfants. La zone de jeu en extérieure se verra attribuée une surface d'environ 100 m² et sera entourée d'une petite haie végétale (la plante choisie ne devra présenter aucun danger pour les enfants), d'une hauteur suffisante pour qu'ils ne puissent pas sortir. Un portillon permettra d'accéder au reste de l'aire avec l'aide d'un adulte. L'ombre, très importante pour les enfants, sera fournie par un parasol dépliant depuis la façade, de façon à pouvoir moduler la zone à protéger du soleil.

La crèche était un élément particulier du projet, car elle est nécessairement plus indépendante pour des raisons d'hygiène et de sécurité. Elle ne rentre donc pas pleinement dans la partie modulable et multifonctionnelle qui doit caractériser le rendu de ce travail.

Comment les éléments restant du projet répondent-ils plus à ces deux contraintes ?

b. Les autres éléments du projet sont modulables

Comme la représentation du rendu final nous l'a montré, le pôle qui sera créé aura pour but de maximiser les échanges, entre les différents modules (la forme plus ou moins circulaire est un premier exemple de cette volonté), tout en permettant les accès depuis l'extérieur.

Dans les bâtiments, la surface disponible se répartie entre la crèche, un espace lié au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, un atelier de réparation et de montage de vélos, une salle de concert, un espace disponible pour diverses associations, un espace de co-working, des jardins partagés et d'autres petits éléments d'une moins grande importance (chacun ayant une place bien déterminée évidemment). Chacun de ses équipements paraît banal pris seul à seul. Néanmoins, le but est de les faire se concorder, de tisser des liens entre eux, de manière à ce qu'ils aient chacun leur place dans un ensemble (celui de la parcelle requalifiée), qui aura alors une vraie signification et qui deviendra un projet pour le territoire à part entière. Le but est donc de rendre complexe (augmenter le nombre de relations entre des éléments) quelque chose qui pourrait être très élémentaire, afin de le rendre vivant, dynamique.

Avant tout, une justification des choix des structures à implanter est nécessaire. Si elles ont été sélectionnées, c'est qu'elles répondaient d'une manière ou d'une autre aux manques de la commune révélés par l'analyse du territoire.

Nous avons pu dénoter la faiblesse de l'utilisation des vélos comme moyen de transport ou de leur mise en valeur sur le territoire. L'atelier de réparation ou de montage de vélos permettrait premièrement de donner envie aux gens qui se rendent sur le site d'utiliser un vélo, et deuxièmement de mettre en valeur son utilisation de manière plus générale grâce à la vente de cycles restaurés peu chers par exemple.

En outre, un Valsois, grâce à une revendication dans le cadre du questionnaire, nous a fait prendre conscience du problème des concerts sur sa commune. Il n'y a pas de salles couvertes adaptées à des concerts dansants, seuls un certain type de représentations peut être actuellement mis sur scène (concerts calmes, plus « classiques »). Seule une petite partie de la population est donc pleinement satisfaite. Pourtant, des tentatives de festivals ou de spectacles plus « alternatifs » ont déjà vu le jour (preuve qu'il y a une véritable demande) mais sans jamais aboutir, faute de structure.

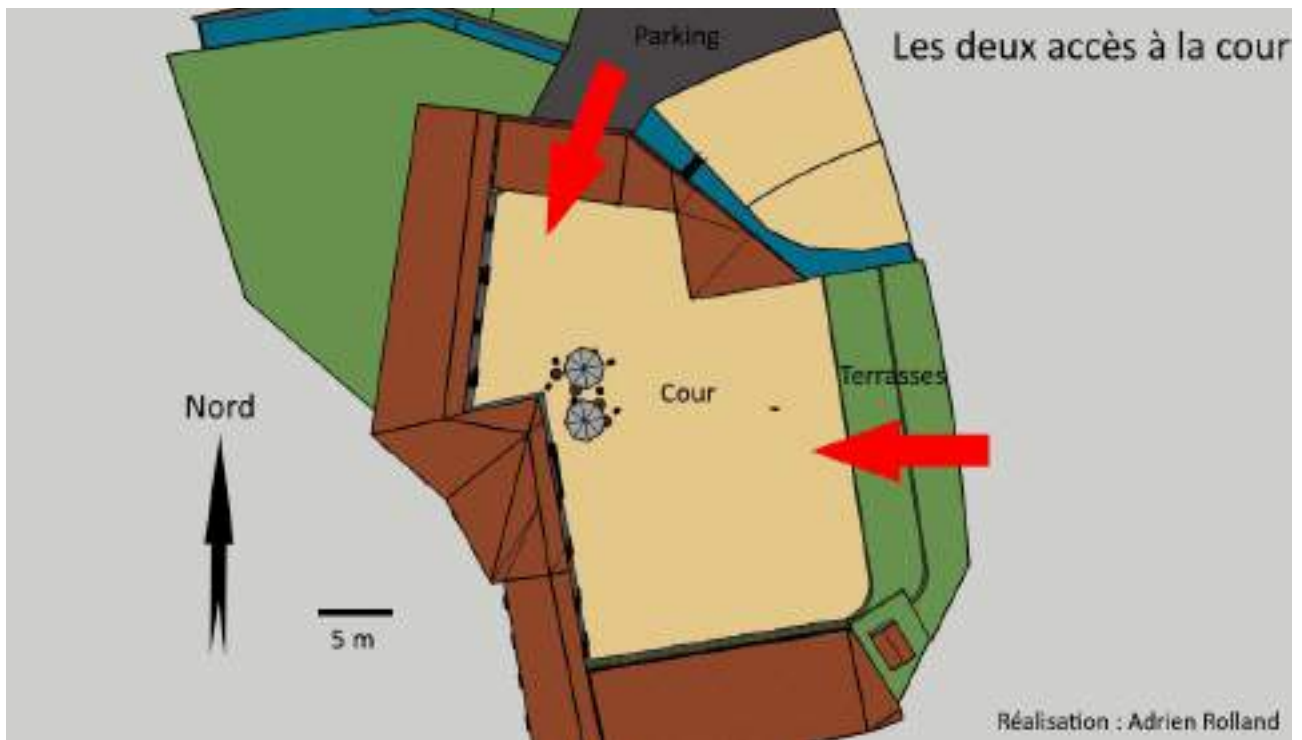
Une salle pouvant accueillir des concerts ou des spectacles, tout en s'adaptant à leur importance semble intéressant dans ce cas.

De plus, le taux de chômage à Vals-les-Bains est plus élevé que la moyenne française, tandis que les jeunes familles avec des enfants sont de moins en moins nombreuses. Créer des emplois, ou du moins proposer des espaces où des personnes peuvent travailler librement, pourrait rendre la commune plus attractive pour de nouvelles familles qui souhaiteraient vivre en milieu rural. Un espace de co-working permettrait à des auto-entrepreneurs ou à des télé-travailleurs, d'avoir un lieu où travailler autre que leur habitat, sans être dans des locaux spécialement acquis. Un espace libre pour les associations reviendrait à la même chose (les deux zones seraient positionnées dans le même bâtiment) : un lieu où travailler, sans avoir besoin de trouver des locaux spécifiques, donc une implantation plus aisée des associations.

Enfin, le jardin partagé est un élément intéressant, car il engage un partage entre les gens, est source de pédagogie pour tous les âges. Il permettrait aussi de renouer avec le vert de la campagne ardéchoise, dont certains habitants se sont éloignés, malgré sa proximité physique (d'après le questionnaire). C'est aussi dans cette optique que s'insère l'espace réservée à la présentation du PNRMA et à ses particularités dans le projet. C'est un acteur très important de la région, dont le but est de restaurer, mettre en valeur et préserver les particularités humaines traditionnelles et la qualité environnementale et paysagère du territoire. La présence d'une zone de présentation rentre donc pleinement dans le projet, d'autant plus que Vals-les-Bains est une ville importante et touristique du PNR, se qui permettra d'atteindre et donc de sensibiliser plus de gens.

Maintenant que la justification des modules du projet a été faite, revenons-en à leurs caractères modulaires dans l'espace et dans le temps, aux connexions qu'ils échangent et aux connexions qu'ils peuvent créer à travers les usagers.

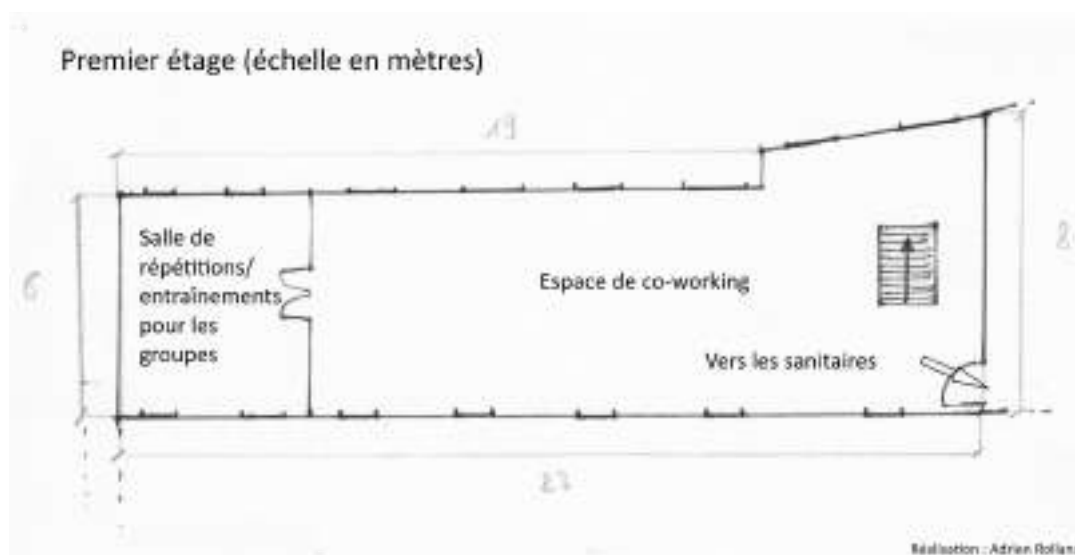
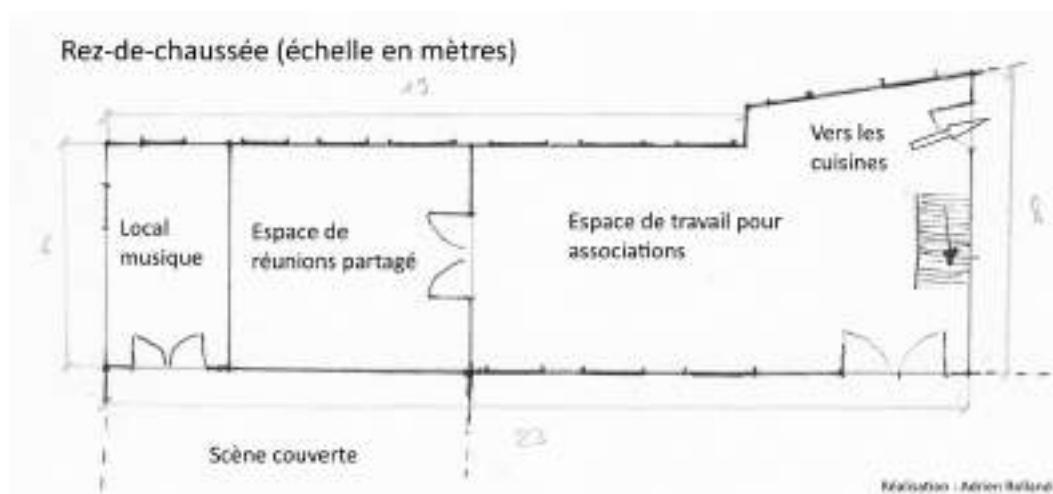
La cour est le premier espace modulable permettant les rencontres et les échanges entre les gens. Deux accès y mènent. La grande porte au niveau du parking, pour les travailleurs des différentes espaces (associations, atelier vélos) et l'entrée qui se fait au niveau des terrasses à l'Est pour les visiteurs.



Toutefois une séparation dans la surface de la cour peut s'effectuer en fonction du moment de la semaine et/ou de l'événement ayant lieu sur le site, ce qui modifie les fonctions et utilisations :

- Premièrement, en semaine, en journée, sans événement particulier. Toute la cour est ouverte aux visiteurs ne participant pas aux activités qui se déroulent sur le site (le seul problème est qu'ils puissent rentrer dans la crèche, mais son ouverture est contrôlée). La crèche fonctionne, donc les enfants et le personnel éducatif sont présents sur le site. Le sont aussi toutes les personnes travaillant dans un des espaces disponibles. Le premier espace de rencontre entre ces gens pratiquant des métiers différents, d'origines différentes, est un endroit où ils pourront être à l'aise lors d'une de leurs pauses. (SCHEMA) La cuisine entre la crèche et la partie réservée aux associations et ouverte à toute personne, en fera office, avec l'ouverture sur la cour et le mobilier type terrasses de café qui pourra être installer. Les membres d'associations ou les personnes dans la zone de co-working travailleront tous les uns à proximité des autres. Il sera alors aisé, voire tentant pour eux de pouvoir partager leurs expériences, leurs savoir-faire, créant ainsi une sorte de synergie dans ces espaces de travail. Si les associations qui utilisent les locaux sont spécialisées dans des domaines qui sont pertinents dans le cadre du projet, cela ne peut être que bénéfique (nous étudierons cela plus en détail dans une partie ultérieure). La salle de réunion qui figure au rez-de-chaussée du bâtiment pourra servir, en plus de son utilisation par les associations ou les co-workers, dans

le cadre de réunions parents/personnel éducatif de la crèche. Cela permet la rationalisation des équipements proposés.



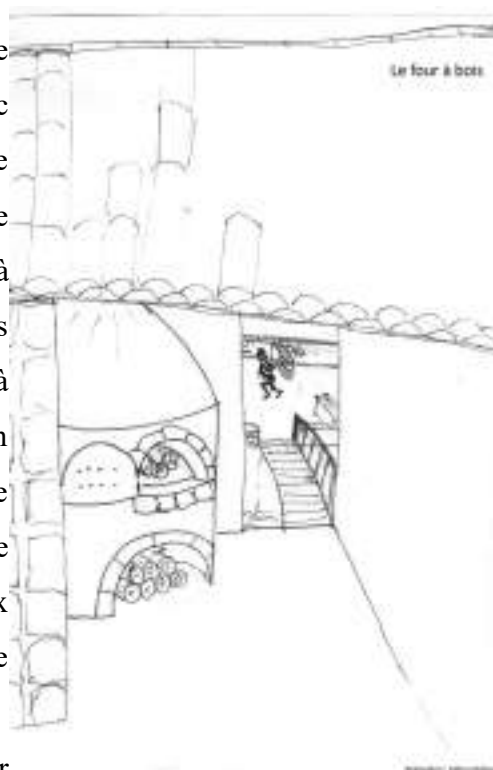
La scène n'étant pas utilisée pour des spectacles, elle peut l'être comme lieu de sport, par exemple pour de la gym, du fitness, ou tout autre activité qui n'est pas trop exigeante en terme de structure d'accueil et de matériel. Pour parfaire cela, les locaux situés de chaque côté de la scène peuvent servir à ranger du matériel.

Les jardins partagés font aussi figure de zones de rencontres, de partage, entre des gens d'âges différents et d'univers différents, grâce aux écarts de pratiques et de connaissance dans le domaine du jardinage. Ils peuvent servir de formidable éléments pédagogiques pour faire un premier pas vers l'environnement, la nature, le goût des légumes ou fruits récoltés, la cuisine, pour les enfants ou adolescents (crèche, maternelles et collèges), mais aussi pour des adultes. La cuisine partagée pourra aussi faire office de zone

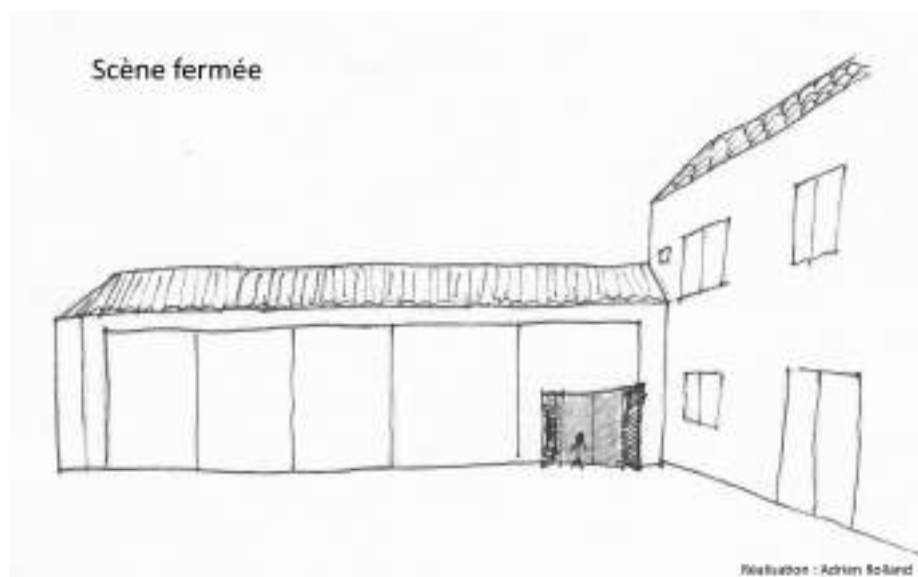
d'expérimentation pour les produits qui sortiront des jardins. On pourra donc imaginer des événements autour de ces thèmes (à définir dans une partie ultérieure). L'espace de présentation du PNR rentre aussi dans la problématique de la pédagogie pour le plus grand nombre. Un responsable du parc pourrait faire des interventions de temps en temps pour continuer dans ce sens.

L'atelier à cycles, en plus des connexions qu'y ont été présentées tout à l'heure, reste un espace de convivialité à lui seul. Comme pour les jardins partagés, ce local permet le partage de connaissances sur un domaine bien précis, le vélo. Des outils pourront être mis à disposition des intéressés pour réparer ou créer eux mêmes leur moyen de déplacement à deux roues. La mixité sociale et générationnelle recherchée est favorisée par ce service, d'autant plus que la communication et les événements qui y sont liés sont présentés de manière pertinente.

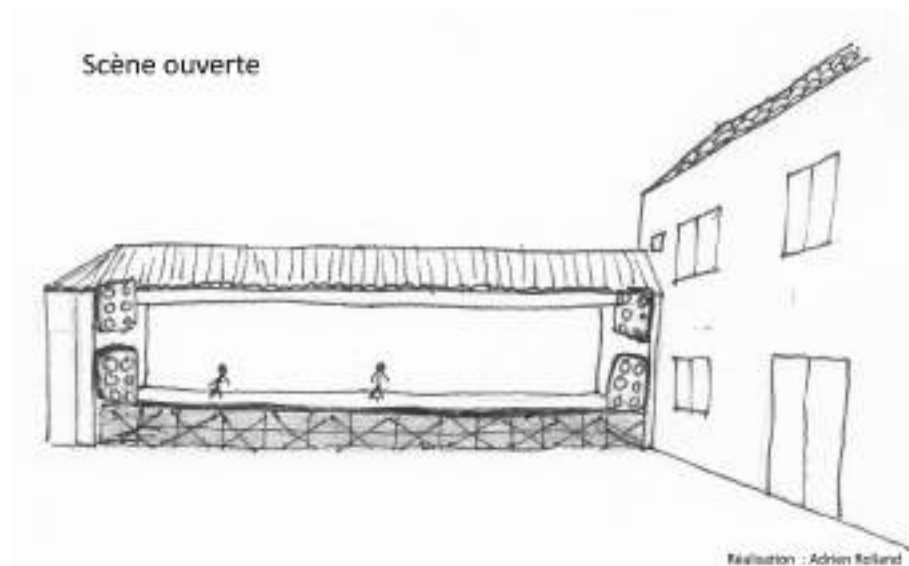
- Deuxièmement, en soirée ou lors d'un spectacle. Une soirée normale ne comportera aucune différence avec la journée, à part le fait qu'il y aura moins de monde présent sur le site. Toutefois un service supplémentaire sera proposé aux intéressés : le four à bois. Il pourra faire partie prenante de petits événements, comme des formations pour apprendre à s'en servir et pouvoir l'utiliser par la suite (faire son propre pain, des pizzas...). Grâce à un petit pont, le four communique avec les terrains de boules de l'autre côté du ruisseau canalisé. Lors des beaux jours, les gens pourront alors profiter de leur soirée avec des pizzas faites sur place par exemple.



Le « hangar » servant de lieu d'accueil pour les concerts ou les spectacles peut s'adapter à la taille de l'événement, grâce ces grandes portes totalement rabattables. Dans le cas d'un petit concert, où l'intérieur du « hangar » suffit pour contenir à la fois la scène et les spectateurs, les portes seront fermées, et rien de particulier ne sera proposé sur le site.



Mais dans le cas d'un concert ou d'un spectacle plus important, où la scène occupera tout le « hangar », les grandes portes seront totalement rabattues sur le côté, permettant au public placé dans la cour et sur les terrasses de voir le groupe ou la compagnie qui se représente.



Vu le nombre important de personnes susceptibles de se réunir à l'intérieur du pôle, une partie de la cour sera bloquée, grâce à des panneaux transportables et facilement installables. Certains empêcheront l'accès à toute la partie Nord (la crèche, et l'entrée par le grand portail), d'autres permettront de créer une entrée étroite au niveau du haut des terrasses pour contrôler les billets. Cette disposition n'est qu'un exemple et doit pouvoir s'adapter à chaque cas. Les associations et

l'atelier à vélos pourront établir des stands pendant ces événements pour présenter leurs activités et en discuter avec d'autres publics que d'habitude. La cuisine partagée sera transformé en snack/buvette pour satisfaire le public (une attention devra être portée aux produits vendus quant à leur origine, leur qualité...). Des pizzas pourront aussi être disponibles grâce au four à bois. Cela permet encore une fois de réutiliser des locaux au maximum pour justifier leur création.

Chaque module a donc bien sa place dans l'édifice et peut lui même moduler sa fonction ou son utilisation en fonction des événements. Cela donne une plus grande souplesse au projet et en même temps, une plus grande faisabilité. Passons maintenant à l'accessibilité au site.

c. Un travail sur les accès et la visibilité du site doit être aussi réalisé

Un enjeu important de cette partie est de développer les modes de déplacement doux pour accéder au site étudié.

Tout d'abord, évoquons rapidement les transports en commun. Comme il a été dit dans la première partie de ce travail, il existe un arrêt à deux minutes à pieds de l'ancienne chaudronnerie, ce qui est déjà acceptable. Les horaires ne sont pas parfaits, mais il ne figure pas dans l'objectif du projet d'organiser une ligne de transport en commun, nous passerons donc outre ce point, en nous contentant de l'existant.

Néanmoins, les vélos peuvent eux être influencés. D'abord grâce à l'atelier à cycles qui peut encourager les travailleurs à utiliser ce moyen de transport doux. Les services qu'il propose ramènent aussi vers lui des trajets en vélos pour de l'entretien, de la réparation. Il faut donc penser aux bicyclettes qui seront garées dans le site, en implantant des antivols dans la cour et sur le parking. (carte antivols +antivols). Aucune route arrivant au CMA n'est marquée au sol d'une piste cyclable. Il semble difficile d'en organiser une sur la départementale D257, entre le centre et le site, à cause du manque de largeur de la route. Mais la vitesse reste limitée à 50 km/h, car elle est toujours en ville, et peu de voitures y circulent. Elle semble donc suffisamment adaptée.

Pour les piétons, l'accessibilité n'a pas à être modifiée, car elle convient tout à fait.

Enfin, reste la question épineuse des modes de transports motorisés. L'accessibilité au site

n'a pas à être modifiée, mais c'est le parking qui doit être bien pensé. D'après les normes françaises, ⁽¹⁴⁾ quand on choisit un angle de rangement par rapport à l'axe de circulation de 90°, la largeur de la voie de circulation est de 5 m, la longueur de l'emplacement de 5 m et sa largeur de 2,3 m.

Nous avons donc évoqué la forme du projet, les différents modules qui le composent, le caractère modulable de ces éléments...Il reste cependant à définir comment ces aménagements peuvent fonctionner et en quoi ils s'inscrivent dans un cadre durable.

C. ...permettant le partage entre associations et usagés dans un cadre durable

Cette dernière partie s'engage à donner des solutions pour rendre le projet réalisable, autant en terme de construction, que d'organisation du site, d'événementiel...

1. En amont, la communication du projet est importante pour son appropriation par la population et les différents acteurs

Tous les projets qui ont été définis sont exigeants, dans le sens où ils nécessitent une grande organisation, de nombreuses personnes qui puissent gérer les événements, les jardins partagés, l'atelier à vélos...C'est aussi le cas des locaux ouverts aux associations qui doivent être occupés. Ce n'est pas la mairie et ses services qui pourront tout planifier, tout gérer. Comment faire pour que la population puisse s'investir dans ce projet ? Qui peut prendre la responsabilité de telles structures ?

La volonté qui anime aussi ce travail est d'utiliser des savoir-faire locaux traditionnels. Ces techniques sont de moins en moins pratiquées par les entreprises du bâtiment. Comment les remettre aux goûts du jour, malgré le désaccord quasi-évident des entreprises du BTP à leurs propos ?

Pour répondre à ces problématiques, nous pouvons nous inspirer de divers projets qui ont déjà été menés en milieu rural, répertoriés dans un livre des éditions du Certu, ⁽¹⁷⁾ *Ecoquartiers en milieu rural ? Aménager durablement les petites communes*. Le maître mot de ces travaux est

« concertation » auprès de la population, comme dans le cas de l'association bretonne Bruded (Bretagne Rurale et rUrbaine pour un DEveloppement Durable) :

⁽¹⁷⁾« Le programme Eco-Faur prône toutefois une organisation en trois temps, avec un triple objectif ;

1. En amont du projet, une approche globale, transversale, participative et solidaire :

-S'appuyer sur une réflexion globale à moyen et long termes ;

-Développer une culture de pédagogie, de concertation et d'évaluation ; [...] »

Il faut donc engager des discussions, des débats entre la population de la commune concernée, et les élus ou autres responsables, pour faire avancer le projet, pour que les gens puissent commencer à s'y investir. Les débats peuvent concerner des sujets spécifiques comme l'aménagement, l'écologie...Il faut donc pouvoir former les participants (les élus aussi), afin qu'ils puissent être critiques dans leurs analyses. Si la population a participé à l'élaboration du projet, elle aura tendance à s'investir pour celui-ci lorsque la conception sera achevée. Toutefois, ce genre de politique est très longue à mettre en œuvre, et qu'elle est très coûteuse en temps. L'implication des élus devra aussi être importante, s'ils souhaitent faire partie des porteurs du projet.

Prenons maintenant l'exemple de la commune de La Rivière en Isère, avec son projet de re-vitalisation du centre-bourg : ⁽¹⁶⁾« Les maîtres d'œuvre ont, dès le début du projet, soulevé la difficulté de s'engager dans des modes constructifs alternatifs avec des matériaux moins courants, bien qu'ils soient locaux. Les filières d'approvisionnement sont à recréer, les entreprises à former, etc. L'utilisation du bois, les techniques de construction et les performances énergétiques visées nécessitent une implication particulière de la part de l'architecte pour accompagner et former les artisans sur le chantier. Grâce à l'effort de tous, les entreprises locales s'approprient le projet et apprennent à travailler avec des bois non traités, avec des matériaux différents et des techniques non standardisées [...] » C'est encore une fois un travail de longue haleine qui sera demandé aux porteurs du projet pour arriver à créer une telle dynamique au sein des entreprises. Mais encore une fois, si ces différents points aboutissent, le projet n'en sera que plus ancré dans le territoire et plus crédible, car la population l'aura porté.

Les élus et les maîtres d'œuvre ne seront pas seuls dans l'effort nécessaire à cette préparation. Les thématiques de mise en valeur du territoire, de son paysage et de ses savoir-faire, ainsi que de développement durable, amèneront d'autres acteurs à participer, ou en tous cas à favoriser le pro-

jet, si celui-ci est bien mené : le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas/Vals-les-Bains, la région Rhône-Alpes-Auvergne et l'État. En parallèle, des financements de ces mêmes acteurs seront certainement accordés.

Cette première étape sera nécessairement ardue à mener, du fait de sa durée longue et des frictions qui ne manqueront pas d'avoir lieu avec les différents acteurs des concertations. Mais ce n'est pas moins une partie obligatoire, car elle permet une intégration de la population au processus de réflexion.

2. Pendant la construction, des techniques locales traditionnelles doivent être utilisées en parallèles des installations respectueuses de l'environnement

La construction est une étape critique du projet, pour les mêmes raisons que précédemment, mais les filières créées auparavant permettent de simplifier le tout. Néanmoins, nous pouvons aller plus loin dans la réflexion.

Le chantier nécessitera une masse considérable de main d'oeuvre, au vu de la taille du projet et des contraintes qui lui sont fixées. Pour pallier à cela, il pourra être placé sous le seau de chantier participatif, où des personnes volontaires bénévoles pourront s'investir. La dynamique de l'étape amont du projet (concertations, débats...) continuera alors à vivre. Des associations de réinsertions auront aussi le loisir de participer, un tel chantier ne pouvant qu'être attractif pour elles : les individus pourront être formés à toutes les techniques traditionnelles utilisées, ce qui représente un atout valorifiant pour le futur.

Les matériaux locaux, qui permettront une intégration du bâtiment dans le paysage, et qui sont à la base du savoir-faire associé au territoire des Hautes Cévennes, sont le bois de châtaigniers (pour les charpentes surtout), et la pierre de granit ou de grès. Le plus intéressant est que l'on puisse utiliser du bois provenant de forêts communales⁽¹⁷⁾, ou propriétés d'un Valsois, ce qui permettrait de réduire les coûts d'achats (si une filière a été développée pour le bois). De même, la pierre pourrait être extraite d'une carrière locale⁽¹⁷⁾. Le choix de matériaux locaux privilégie des circuits courts, donc respectueux de l'environnement, et favorise l'économie locale.

Pour parfaire le respect de l'environnement, de nombreuses possibilités d'installations s'offrent à nous. Certaines seulement sont adaptées à notre projet, tel que des panneaux solaires

implantés sur les toits pour créer de l'électricité et chauffer de l'eau, une isolation thermique respectueuse des dernières normes HQE...La disposition de tels éléments n'est pertinente que si le bâti est correctement positionné par rapport à la course du soleil. Comme il est orienté selon un axe Nord-Sud, il profite d'un ensoleillement toute la journée.

Enfin, pour parvenir à une gestion intégrée de la destruction/reconstruction du projet, on peut faire de la « **Réutilisation des matériaux et recyclage** : La réutilisation et le recyclage de matériaux déjà présents sur le site ont l'avantage évident de réduire les besoins en énergie liés à la production et au transport de nouveaux matériaux sur le site »⁽¹⁸⁾. Par exemple, les gravats provenant de la destruction de l'ancien bâti, peuvent être réutilisés pour les fondations des nouvelles constructions⁽¹⁷⁾.

Des solutions, en terme de respect de l'environnement et des traditions locales, ont été rajoutées au projet, pour sa partie construction. A présent, posons-nous la question suivante : comment organiser la gestion du site ?

3. Pendant la vie du projet, il faut privilégier le partage, la participation du public et la mixité

La commune ne souhaitant pas porter ce projet à bout de bras seule, nous devons trouver une autre solution.

Des habitants de la commune auront suivi les différentes étapes de l'évolution du projet de près, car ils ont été mis à contribution. Certains seront donc pleinement investis, connaîtront les enjeux propres au site, ainsi que les différentes problématiques, et voudront poursuivre leur participation au projet (c'est en tous cas ce qui est visé dans les étapes précédentes et ce qui se passera si l'organisation est de qualité). La gestion du site par une association semble donc être une solution correcte, car c'est justement une structure qui ne fonctionne que grâce à l'investissement de ses membres. Elle permettra d'avoir une assemblée qui votera de manière démocratique les orientations futures, les projets de l'association. Cette assemblée rassemblera des citoyens, mais aussi des élus et des responsables du PNR, regroupant ainsi diverses compétences au service du site.

Cette association aura pour but de gérer tout le lieu, autant les relations entre les différents modules, que les événements qui s'y dérouleront. C'est donc elle qui aura en charge de favoriser la mixité sociale et inter-générationnelle, notamment grâce à des formations ou de l'événementiel. Elle pourra proposer, par exemple, des cours pour tous les âges, pour apprendre à se servir d'un

ordinateur et d'internet, sachant que les encadrants seront volontairement jeunes (les ordinateurs étant disponibles dans les espaces de travail). Un autre exemple que nous pouvons citer, sont des olympiades inter-générationnelles pour lier différents âges par le sport (certaines épreuves pourront avoir lieu sur place).

L'inter-générationnel est aussi un moyen de toucher d'autres domaines importants pour ce projet, comme celui du travail : des rencontres entre des retraités et des jeunes (lycéens, apprentis, étudiants), où les premiers présentent leur ancien métier. Si un jeune se montre intéressé, le retraité devient son parrain, lui partageant alors toute l'expérience qu'il aura acquis pendant sa vie, ce qui sera hautement valorisable pour le parrainé.

Des partenariats avec d'autres associations sont aussi possibles : par exemple avec SOLIDAGE21 (son slogan étant Mémoire et Transmission de l'engagement associatif et citoyen), qui prépare la transmission des biens collectifs comme les associations. Ceci est intéressant dans le cadre du projet, où l'engagement à toute sa place.

Toutes ces propositions ont un point en commun : elles mettent à disposition le site du projet et proposent de partager un ou deux éléments qui ont servis de point de repère pour sa réalisation (mixité, respect de l'environnement, conservation du patrimoine humain propre au territoire...). Cela répond pleinement à notre problématique, mais néanmoins, une chose manque :

Pour permettre la reproduction d'un tel projet dans d'autres régions du monde rural (tout en s'y adaptant à chaque fois), il faut partager toute l'expérience qui a été acquise tout au long des différentes étapes évoquées dans cette partie : les formations, les concertations, la recreation d'anciennes filières, les pièges à éviter...Ce partage pourra être organisé sous la forme d'un forum annuel, directement sur la zone du projet, où seront mises en valeur les initiatives d'aménagements durables, multifonctionnels, modulables dans le temps, respectueux du territoire d'implantation, de son patrimoine et de son savoir-faire...Cela sera l'occasion de mettre en pratique tout ce qui a été présenté en terme de projet dans le présent travail.

Conclusion

Ce travail avait pour but de comprendre les besoins spécifiques du territoire rural dont Vals-les-Bains fait partie, ce qui permettait de répondre à ces besoins, tout en respectant les contraintes que nous nous étions fixées : la requalification de la friche industrielle du CMA dans un cadre durable, le rendu d'un équipement modulable, modulaire et multifonctionnel.

Dans un premier temps, l'analyse de la Haute Cévenne à différentes échelles nous a permis de saisir ses enjeux, autant sur le plan démographique, que sur celui des équipements disponibles, des savoir-faire et des traditions. Cet ensemble de connaissances ainsi accumulées, nous permit de déterminer les besoins du territoire. Il devint ensuite le fondement de la réflexion qui nourrit les idées d'aménagements de notre projet.

Celui-ci résulte en la création d'un site multifonctionnel, du fait des différents services qu'il propose. Les locaux abritant ses services sont modulables dans le temps, car ils peuvent s'adapter aux différents événements qui auront lieu sur la zone du projet. De plus l'humain y est profondément ancré, autant grâce à la gestion associative du site, que grâce à l'attention qui a été portée au respect du paysage et des savoir-faire traditionnels régionales. Enfin, le respect de l'environnement a aussi été pris en compte au moyen d'utilisation de circuits courts, de filières locales, d'énergie renouvelable...Le territoire est pleinement pris en compte dans le projet.

Il aurait été intéressant de poursuivre la réflexion qui alimente ce travail. En effet, un grand nombre d'aménagements est proposé. Chacun d'eux aurait pu être analysé, considéré plus en détails encore, notamment l'aspect environnemental de la chose.

Bibliographie

- ⁽¹⁾*Les équipements du quotidien en France : un facteur d'attractivité résidentielle et de développement pour les territoires ?* (de Magali Talandier et Valérie Jousseume), Editions Norois ;
- ⁽²⁾*Recensement de la population* (de l'INSEE), 2012
- ⁽³⁾*Pour un urbanisme rural* (de Didier Boutet), Editions l'Harmattan ;
- ⁽⁴⁾*Révision simplifiée du PLU approuvé le 22/06/13 – Révisé le 11/05/07 – Mis à jour le 27/09/13 pour PPRI AP 2011-208-0005 du 27/07/11*, Commune de Vals-les-Bains ;
- ⁽⁵⁾*Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals* ;
- ⁽⁶⁾*Elaboration du Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de l'Espace (SIAGE)*, CCPAV ;
- ⁽⁷⁾*La France du Vide*, (de Roger Béteille)
- ⁽⁸⁾*Les Etablissements Mouraret et Cie*, (de Gérard et Jacques Mourier)
- ⁽⁹⁾*PPRI AP 2011-208-0005 du 27/07/11*, Commune de Vals-les-Bains ;
- ⁽¹⁰⁾*Annexe n°13, Les entités paysagères : éléments structurants, dynamiques et objectifs*, Parc Naturel des Monts d'Ardèche;
- ⁽¹¹⁾*Habiter dans la Haute Cévenne, Cahier de Recommandations ARCHITECTURALES*, CAUE Ardèche et Parc Naturel des Monts d'Ardèche;
- ⁽¹²⁾*Guide à l'usage des promoteurs d'un établissement ou d'un service d'accueil d'enfants de moins de six ans*, Département des Yvelines, CAF des Yvelines, Avril 2008;
- ⁽¹³⁾*Guide pour la construction d'une structure d'accueil du jeune enfant, à l'usage des porteurs de projets*, Département de l'Hérault, CAF de l'Hérault, Juin 2012;
- ⁽¹⁴⁾*Norme française, Parcs de stationnement accessible au public, NF P 91-100*, Mai 1994
- ⁽¹⁵⁾*Les stationnements réservés aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, Guide juridique et pratique à l'usage des collectivités territoriales*, Ministère de l'Egalité des territoires et du Logement, Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Octobre 2012
- ⁽¹⁶⁾*Dossier Services intergénérationnels et développement des territoires*, Centre de ressources du Réseau Rural Français, Dossier thématique n°8 mars/avril 2013
- ⁽¹⁷⁾*Ecoquartiers en milieu rural ? Aménager durablement les petites communes*, Editions du Certu, Collection Dossiers,

⁽¹⁸⁾*Eco-conception* (de Nancy Rottle et Ken Yocom), Editions PYRAMYD, Collection Les Essentiels, Architecture du Paysage,

Les carnets de croquis, Dessiner des projets d'aménagements à main levée, (Gilles Ronin), Editions Dessain et Tolra

Le dessin d'architecture à main levée, (Magalie Delgado Yanes et Ernest Redando Dominguez), Editions Eyrolles, 4ème tirage en 2010

Fiche de lecture 1

Titre : Pour un urbanisme rural,

Auteur : Didier Boutet, Maître de conférences à l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, précédemment au Centre d'Etudes Supérieures d'Aménagement (C.E.S.A.). Chercheur au Centre de recherche Ville-Société-Territoire (VS. T) de l'Université de Tours et à l'UMR 6173 CITERES.

Editions : L'Harmattan,

Extrait : Troisième partie (Les opérations d'urbanisme en zone rural), Chapitre 6 (Accompagner la vitalité économique des communes), p.187 à p.218,

Commentaire/résumé : L'économie locale du monde rurale s'est diversifiée. En plus de l'agriculture, d'autres formes de dynamismes sont dénombrables, comme le tourisme, la fonction résidentielle...Mais on ne doit pas pour autant désacraliser le secteur agricole, sous peine de dévaloriser l'identité du territoire. Celle-ci est très importante, car c'est toute l'image du terroir qui est en jeu, son "image de marque", et avec elle, toute l'attractivité de la région. En effet, l'agriculteur façonne de façon déterminante le paysage du territoire. Une autre façon de dynamiser un territoire est de trouver le produit de son terroir qui lui est le plus attaché, et d'en obtenir un produit dérivé, soit avec l'étiquette d'une origine contrôlée ou protégée (AOC, AOP), soit avec l'étiquette biologique. Dans ces deux cas, il y a un bon accueil du consommateur, tout en exerçant une forte promotion de la région, notamment grâce à l'image environnementale qui en découle. Cela permet de plus de protéger un produit, un savoir-faire et de la pluri-activité.

Mais si une commune est soumise à un taux de chômage plus élevé que la moyenne, elle va perdre inévitablement de la population. Ce fait avéré peut amener petit à petit à une perte de l'attractivité du territoire. Il peut cependant être contré de plusieurs façons. Le Maire ou le président de l'EPCI concerné a, par exemple, la possibilité de créer des postes d'emplois publics ou de favoriser la création, l'implantation et la visibilité d'associations portées sur la valorisation et le développement du territoire. Ces postes permettent de créer du lien, d'apporter de la solidarité dans le quotidien des

habitants, mais aussi de former les gens concernés. Une finalité supplémentaire d'une telle décision reste la constance du nombre d'actifs sur la commune. Mais un élu possède d'autres moyens comme la réalisation d'aménagements économiques adaptés au site dans lequel il voit le jour. Une telle opération a la possibilité de conserver et même de créer des emplois, si elle est véritablement bien menée.

Les avantages et les raisons de créer un aménagement en zone rurale sont multiples. Les enjeux y sont aussi importants. En effet le développement économique local que cela apporterait permettrait de retrouver une véritable identité. De plus, il permet d'investir dans deux types d'éléments, le patrimoine et l'environnement, qui se trouvent être le vrai capital économique des zones rurales. Il faut par contre essayer tant que possible de rassembler les différentes activités communales en un unique ensemble. Celui-ci se trouverait dans le village même, apportant à la fois de l'animation aux habitants et des diminutions des coûts pour les collectivités qui entreprennent la réalisation du projet. La publicité, même si elle permet une certaine attraction de la demande, peut aussi gêner et nuire à l'image patrimoniale de la zone. Un autre élément auquel la municipalité doit porter attention est la taille du projet : il doit être adapté au nombre d'investisseurs potentiels, car il peut rapidement être un gouffre financier. On a tout à fait la possibilité de créer ce centre sous la forme d'une ZAC (Zone à Aménagement Concerté), afin d'accueillir la production locale, ainsi que des commerces et d'autres services. Dans ce cas, la création et la réalisation serait intercommunale, avec l'avantage de diviser les dépenses entre chaque commune responsable. Cette zone doit encore respecter deux conditions pour son optimisation. Tout d'abord, sa forme physique doit s'intégrer au patrimoine architectural du territoire. Ensuite, on doit retrouver le développement durable, et ainsi sa composante environnementale, en tant que pilier fondamentale de son bon fonctionnement. Même s'il paraît être premièrement une contrainte, c'est un fait un bon cadre pour les acteurs de la zone. En effet, cela apporte des financements, une image vertueuse et donc valorisée et de meilleures conditions de travail.

Et c'est en obtenant finalement une certaine vitalité économique que l'on pourra atteindre un niveau d'attractivité intéressant.

Apports pour le projet : La création d'une zone multifonctionnelle dans le centre de la commune semble donc être une idée cohérente afin de redynamiser celle-ci. Il faut néanmoins que le complexe s'intègre, dans sa forme physique, au patrimoine architectural traditionnel. De même, il ne faut pas oublier de respecter le patrimoine culturel, car les deux forment l'image du terroir, très importante pour l'attractivité de la région. Le fait de participer à la mise en valeur du savoir-faire du territoire semble aussi important (ici, la châtaigne et la bière brassée dans la commune entre autres),

car cela permet le respect de la durabilité du projet en amenant une dynamique économique. Ce dernier point soulève encore la question de l'environnement qui fait parti intégrante du concept de durabilité et qui devra donc figurer dans le projet.

Fiche de lecture 2

Titre : Les étapes du développement rural, tome 2 : la révolution contemporaine (1950-1970), (publié en 1972),

Auteurs : Paul Houée, sociologue au CNRS puis à l'INRA et spécialiste des questions de développement, Paul Houée est l'auteur de nombreux ouvrages sur le développement rural et vice-président du Centre Lebreton-Réseau international,

Editions : Collections Développement et Civilisations, Editions Ouvrières et éditions Economie et Humanisme,

Extrait : plusieurs parties ciblées du livre,

Résumé/commentaire : La Seconde Guerre Mondiale et avec elle l'occupation nazie a créé une vague de réflexion sur l'organisation et le fonctionnement d'une multitude de systèmes en France et notamment celles des territoires ruraux. Cette remise en cause partielle a mené à une véritable révolution qui a transformé le monde rural et agricole dès les années 50. Elle fut en partie menée par la nouvelle génération, ce que l'on a appelé "les jeunes forces rurales", qui furent la Jeunesse Agricole Catholique (JAC), des Maisons familiales d'apprentissage rural, les Foyers ruraux... Cette révolution provoqua elle-même plusieurs phénomènes qui étaient pour lors considérés comme de la modernisation. Une modernisation technique avec l'arrivée des machines agricoles comme les tracteurs, mais aussi les engrais, les pesticides qui ont permis de faire exploser les rendements (ceci aussi couplé à du remembrement). Ne pas accepter ces nouveautés pouvaient être une cause d'exclusion pour un agriculteur. Cette tendance était largement soutenue par la politique d'autosuffisance alimentaire dans le cadre du nouvel ordre européen. Parallèlement à cela apparurent les premiers soubresauts d'une théorie et d'initiatives portées sur l'aménagement du territoire et le développement régional. Elles resteront difficiles à mettre en place du fait du contexte

politique et historique, mais des oeuvres resteront mythiques, comme *Paris et le désert français* (automne 1947) de Jean-François Gravier. Est alors souhaitée la décentralisation des activités (industries...), le développement de villages-centres...En 1950, l'Etat commença la distribution de financements censés répondre à ces attentes, mais ils en résultèrent alors de nombreux échecs dus à la peur, à la sous-estimation du potentiel des territoires ruraux, "à l'improvisation des mesures d'aides". Jusqu'en 1959, ce ne furent que des balbutiements d'aménagement du territoire, mais où commencèrent à apparaître "une prise de conscience régionale, de nouvelles solidarités, une nouvelle maîtrise de la vie collective. [...] Le développement rural s'appelle modernisation de l'agriculture, équipement des campagnes et non-remise en cause de l'existence d'un monde rural solide et autonome, qu'il faut moderniser de façon originale sans rompre sa cohérence interne, facteur essentiel d'équilibre, de santé et de prospérité pour la nation."

Ces changements n'apportèrent pas toujours une image positive du monde rural, notamment au sujet de l'agriculture. Mais ils permirent l'apparition d'autres fonctions que l'économie : fonction résidentielle, fonction récréative et fonction écologique. Deux modèles de l'aménagement s'affrontèrent alors : le modèle urbain et le modèle rural. Le premier voit l'aménagement rural comme un gouffre financier, où la campagne ne serait qu'un "terrain vague", réservoir de main d'oeuvre et d'espaces pour les citadins désireux de "s'aérer" ou de futures connexions entre grands noyaux urbains. Le deuxième voit le monde rural comme quelque chose de plus que simplement "le complément" du monde urbain. L'aménagement rural "doit être envisagé pour lui-même, comme une articulation cohérente de diverses fonctions, afin de promouvoir l'émergence d'une nouvelle société rurale ouverte sur la société globale". On prôna alors plusieurs idées : amélioration des conditions de travail des agriculteurs, "diversifications des activités économiques", "égalités des services", "gestion, exploitation des ressources naturelles [...] pour maintenir une qualité de l'environnement et rendre la nature accessible au plus grand nombre", "une dimension écologique aux activités agricoles, cela serait plus profitable et moins coûteux pour la nation...". C'est pour avoir "une conception globale et équilibrée" entre ces deux courants de pensées, qu'ont été créées la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) et la CNAT (Commission Nationale de l'Aménagement du Territoire) en 1963.

Apports pour le projet : les apports de ce livre ont surtout été pour moi culturels, car il m'a permis de me forger un petit capital de connaissances sur les débuts de l'aménagement et du développement rural en France, afin d'être plus à même de fournir une analyse critique par la suite.

Sous la direction de :
(Enseignant ayant encadré l'exercice)
Emilie Richard

Adrien Rolland (Etudiant)

Type d'exercice :
Projet Individuel

Promotion
2015-2016

Requalification d'une friche industrielle en milieu rural en un équipement modulable et multifonctionnel

Résumé : Ce projet porte sur la requalification d'une friche industrielle, ancienne chaudronnerie. Le site étudié se situe dans la ville rurale de Vals-les-Bains. L'analyse de la commune montre qu'elle est soumise à plusieurs processus négatifs, comme le vieillissement de la population, la diminution du nombre d'habitants, un taux de chômage élevé, un nombre important de logements vacants. Tout cela diminuait la dynamique de la ville, et agissait ensuite comme un cercle vicieux, en diminuant son attractivité. Il a aussi été révélé que ces phénomènes étaient dus à la position géographique de Vals-les-Bains : elle fait partie d'une communauté de communes qui dépend totalement de la ville principale Aubenas, autant pour l'économie, que pour tout type de services et d'équipements. Notre commune se situe aussi à l'entrée d'une vallée étroite menant aux plateaux plus hauts en altitude, ce qui réduit considérablement les flux. Mais un des points forts de Vals-les-Bains est son territoire, la Haute Cévenne, de par la richesse de ses traditions, de ses savoir-faire et de ses paysages. C'est donc avec cet angle d'attaque, et avec d'autres éléments qui permettront de nous adapter au rural (multifonctionnel, modulable), que le projet d'aménagement de la friche industrielle sera mené. Celui-ci regroupe donc différents modules (un espace de co-working, un espace de travail pour associations, une crèche, une scène...). Chacun d'eux est modulable et permet de s'adapter à chaque événement qui prend part sur le site. Tout est fait pour que les gens puissent se rencontrer, échanger, partager, par exemple grâce à des événements intergénérationnels, qui permettent de la mixité sociale.

Mots Clés : Requalification, friche industrielle, rural, durabilité, modulable, multifonctionnel

Localisation géographique : Rhône-Alpes-Auvergne, Ardèche, 07